VILLE DE PONTOISE

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 2021

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat général
OC/AM/AS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Présidence de Mme Stéphanie VON EUW, Maire

Ouverture de la séance à 19h38

NOMBRE DE CONSEILLERS :

39

MEMBRES PRESENTS :

Mme Stéphanie VON EUW – Mme Anne FROMENTEIL – M. Robert DUPAQUIER – Mme Léna MOAL-DE BOURMONT – M. Laurent LAMBERT – Mme Laetitia DEWALLE – M. Sébastien BLANCHARD – Mme Schahrazade DELAMARE – M. Patrick MORCELLO – Mme Marie-Claude CABARRUS – M. Sébastien GUERY – Mme Céline ALVES-PINTO – M. Philippe ROUDEN – Mme Céline KALNIN – M. *Laurent LEBAILLIF – Mme Monique LEFEBVRE – **M. Emmanuel PEZET – Mme Annick FERRE – M. Rémi BOUXOM – M. Mehdi BOUHANNA – Mme Stéphanie PACKERT – Mme Karine LAVENU – M. Rolland DELHORBE – Mme Marie-Christine DEJARDIN – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – M. François FROMANGÉ – M. Gérard SEIMBILLE – M. Pascal BOURDOU – Mme Agnès IRRMANN – Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER – M. Matthieu DREVELLE – Mme Bénédicte ARIES – M. Gérard BOMMENEL.

*arrivé à 20h16
**arrivé à 19h43

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. François DAOUST a donné pouvoir à M. Sébastien GUERY.
Mme Karima OUMOKRANE a donné pouvoir à Mme Stéphanie VON EUW.
M. Raoul NKAMWA a donné pouvoir à M. Robert DUPAQUIER.
M. Victor BRAMI a donné pouvoir à Mme Léna MOAL-DE BOURMONT.
Mme Chloé CAMBIE a donné pouvoir à Mme Agnès IRRMANN.
M. Jean-Christophe BORIES a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Mehdi BOUHANNA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Madame LE MAIRE : *« Avant d'aborder l'ordre du jour, je vais soumettre à votre approbation le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars dernier qui s'était tenu en visio. Est-ce qu'il y a des observations, des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas, je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc voté à l'unanimité, je vous remercie. »*

POUR INFORMATION

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ANTAI (AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS) RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont ses articles L.2333-87, L.2334-25-1 et R.2333-120-1 et suivants, tels qu'en vigueur au 1er janvier 2018,

VU les arrêtés de police en vigueur, réglementant le stationnement sur Pontoise et notamment les arrêtés n°11/338 du 30 juin 2011 et n°16/038 du 15 janvier 2016,

VU la délibération n° 78/17 relative à la dépénalisation du stationnement – tarifs, réglementation et partenariat ANTAI,

VU la convention annexée, relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement,

OUÏ l'exposé de Monsieur François DAOUST, rapporteur,

CONSIDERANT que la convention liant la Ville à l'ANTAI relative à la gestion des FPS est arrivée à échéance le 31 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de contracter avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), pour la gestion des FPS émis par la Ville, cette agence offrant des solutions techniques et financières répondant aux intérêts de la commune et des usagers (identification automatisée des propriétaires des véhicules, solution de paiement en ligne, expertise liée à la gestion d'ores et déjà des amendes, *etc.*),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec l'ANTAI pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023,

APRES AVIS de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement de la convention ci-annexée relative à la mise en œuvre du Forfait Post-Stationnement et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte qui s'y rattache.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses afférentes sont prévues au budget communal.

INSTALLATION CLASSEE - CHAUFFERIE DU 1 RUE DU GROS MURGER A SAINT-OUEN L'AUMONE - AVIS DE LA COMMUNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

VU la demande présentée par la société CENERGY, le 2 juin 2020 et complétée le 29 décembre 2020, en vue d'obtenir l'autorisation du passage au gaz naturel des chaudières et en autocontrôle des installations de combustion de la chaufferie qu'elle exploite, sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône, au 1 rue du Gros Murger dans la zone industrielle des Bellevues,

VU le rapport de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France du 2 mars 2021 déclarant le dossier de demande recevable,

VU l'avis délibéré en date du 10 février 2021 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France (MRAe),

VU l'arrêté préfectoral n°IC-21-026 datant du 17 mars 2021 portant ouverture de l'enquête publique en mairies de Saint-Ouen l'Aumône (siège de l'enquête), Cergy, Pontoise, Eragny-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye et Conflans-Sainte-Honorine, du lundi 19 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus,

VU le courrier en date du 25 mars 2021 de la Préfecture du Val d'Oise sollicitant l'avis du Conseil municipal de la commune de Pontoise,

VU le dossier de demande d'autorisation d'exploiter,

OUÏ l'exposé de Madame Léna MOAL-DE-BOURMONT, rapporteur,

CONSIDERANT que la commune de Pontoise est située dans le rayon de 3 kilomètres autour du site objet de la demande d'autorisation,

CONSIDERANT que cette demande concerne une installation qui est en activité soumise au régime de l'autorisation au titre du code de l'Environnement,

CONSIDERANT que les recommandations formulées par la MRAe sont les suivantes :
- Faire porter l'étude d'impact sur l'ensemble du projet de modification de la chaufferie, au sens de l'évaluation environnementale, en y incluant les phases 1 et 2 du projet ainsi que les opérations connexes présentées dans le dossier, et de compléter en conséquence l'étude d'impact du dossier soumis à l'enquête publique.
- Présenter dans l'étude de dangers les risques liés à l'exploitation de l'ensemble des installations modifiées lors des phases 1 et 2,
- Présenter des variantes afin de diminuer la distance des seuils des effets irréversibles,
- Approfondir la caractérisation des risques accidentels résiduels liés au passage de la chaufferie en auto-contrôle
- Présenter la modélisation de la dispersion des polluants atmosphériques sur le site de la ZAC « Liesse 2 », et de faire porter sur ses futurs logements et équipements sensibles l'étude des risques sanitaires du projet.
- Préciser dans l'étude d'impact les besoins et objectifs à l'échelle du réseau de chaleur auxquels il répond.
- Justifier dans l'étude d'impact le choix du gaz par rapport à des sources d'énergie renouvelable ou de récupération.

CONSIDERANT que la commune de Pontoise s'en remet à l'avis de la MRAe,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'émettre un avis défavorable au dossier de demande d'autorisation par la société CENERGY concernant l'exploitation de la chaufferie qu'elle exploite, sur le territoire de Saint-Ouen l'Aumône, au 1 rue du Gros Murger dans la zone industrielle des Bellevues, au regard des recommandations formulées par la MRAe.

ARTICLE 2 : DIT que, conformément au code de l'environnement, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de l'enquête publique.

BILAN DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget prévisionnel 2021 ci-annexé,

VU le bilan des actions 2020,

OUÏ l'exposé de M. Patrick MORCELLO, rapporteur,

CONSIDERANT que la Ville de Pontoise met en place les actions définies dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée le 5 janvier 2007,

CONSIDERANT que ces actions se font en direction des visiteurs, des habitants et du jeune public,

CONSIDERANT que ces actions permettent une mise en valeur du patrimoine et une sensibilisation de la population,

CONSIDERANT que la Ville de Pontoise a par ailleurs créé des ateliers du patrimoine avec des supports pédagogiques, des documents de communication et mis en place des cycles de formation pour les guides-conférenciers agréés,

CONSIDERANT que la Ville de Pontoise peut obtenir des financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France pouvant aller jusqu'à 5 000 € dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire »,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan VPAH pour l'année 2020.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande.

ARTICLE 4 : INDIQUE que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal.

ATELIERS DU PATRIMOINE – TARIFICATION POUR LES ELEVES NON-PONTOISIENS

VU le code général des collectivités territoriales,

OUÏ l'exposé de M. Patrick MORCELLO, rapporteur,

CONSIDERANT que dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la ville de Pontoise propose tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine en lien avec les programmes scolaires (visites et ateliers du patrimoine),

CONSIDERANT qu'en 2020, l'épidémie de Coronavirus a porté un coup d'arrêt à ces activités,

CONSIDERANT que la Ville a réfléchi à d'autres formules pour garantir la continuité des actions proposées,

CONSIDERANT que 2 cycles d'intervention en classe ont été créés : » Pontoise au temps des Impressionnistes » et « Saint Maclou, une cathédrale au Moyen-Age »,

CONSIDERANT qu'il est proposé que ces cycles restent gratuits pour les écoles élémentaires de Pontoise et soient payants pour les écoles de l'agglomération (167 euros) et hors agglomération (193 euros),

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le tarif de 167 euros pour les écoles de l'agglomération et de 193 euros pour les écoles hors agglomération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ces tarifs.

ARTICLE 3 : DIT que la recette est inscrite au budget communal 2021.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

PROJET DE MISE A JOUR DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN SEINE-NORMANDIE POUR LA PERIODE 2022-2027 - AVIS DE LA COMMUNE

Madame LE MAIRE : *« J'appelle tout de suite la note 2-2. Est-ce qu'il s'agit d'une question ou est-ce que vous souhaitez que la note soit présentée ? »*

Monsieur BOMMENEL : *« Je n'ai pas besoin de présentation. »*

Madame LE MAIRE : *« D'accord, on vous écoute. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Moi, j'aurais des remarques et des questions. D'abord, au niveau des remarques : la Ville demande le positionnement du Plan Communal de Sauvegarde dans le PGRI. J'ai consulté ce Plan Communal de Sauvegarde et je pense qu'avant de demander son positionnement, il faudrait se préoccuper de sa mise à jour. Le plan actuel que j'ai consulté ne parait pas avoir intégré les nouveaux bâtiments sur des risques inondables notamment la nouvelle résidence Bellerive et en plus son annuaire de crise porte encore les noms de la précédente mandature avec Monsieur HOUILLON et Monsieur SEIMBILLE à contacter de même que des élus qui n'appartiennent plus à cette assemblée. Donc il faudrait peut-être penser à changer cela. Ensuite j'ai deux questions. Nous aimerions savoir quels ont été les exercices de gestion de crise récents qui ont permis de tester l'efficacité de ces dispositifs communaux et enfin puisque la municipalité prend acte que le diagnostic de vulnérabilité de la Ville sera intégré au nouveau SCOT de la CACP, qui est en cours de révision, je voudrais savoir quelles sont les actions que compte prendre la Ville pour que ce SCOT qui actuellement est peu disert quand même sur les risques d'inondations prenne vraiment, correctement en compte les invulnérabilités de Pontoise. Je vous remercie. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci. Je vais peut-être laisser Léna compléter. Sur la mise à jour évidemment, régulièrement il y a des mises à jour celle-ci me semble nécessaire compte tenu des quelques changements qui sont intervenus encore récemment. Donc oui c'est un document dont on va engager la mise à jour. Sur les deux autres questions, à savoir la mise à jour sur les exercices et les actions de la Ville, je te passe la parole Léna. »*

Madame MOAL DE BOURMONT : *« Pour répondre, le PCS on en a parlé en commission et on a bien noté qu'il fallait une mise à jour parce qu'effectivement les interlocuteurs ne sont plus les bons. Pour les derniers exercices qui ont testé cette réactivité, je ne les ai pas en tête donc on vous fera une réponse ultérieurement et quant au SCOT remis à jour au niveau de l'agglomération, je compte bien sur les services et moi-même pour participer et faire valoir les besoins de Pontoise. Je suis désolée, je n'ai pas forcément plus de détails sur les dernières gestions de crise mais je reviendrai vers vous. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Monsieur SEIMBILLE. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Chacun sait combien je suis engagé sur la prévention des inondations. Aussi, je rappellerai en préambule que, depuis la loi MAPTAM, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été créée et confiée aux EPCI qui doivent l'exercer ou la déléguer à des structures de bassin comme les EPTB, les EPAGE ou les syndicats de rivière.*
Pour la CACP, la partie GEMA ou Gestion des Milieux Aquatiques a été confiée aux syndicats locaux que sont le SMBO et le Syndicat de la Viosne et la PI ou Prévention des Inondations à l'Entente Oise/Aisne que par ailleurs je préside.
Le PGRI 2021/2027 est le second et c'est à ce titre que l'on parle de second cycle. Ce plan est l'aboutissement d'une procédure qui débute, comme indiqué page 9 du document, par l'EPRI ou Évaluation Prévisionnelle du Risque Inondation, suivie par la définition des TRI ou Territoires à Risque Important, et nous en avons 4 sur le bassin Oise/Aisne dont un qui concerne la totalité des communes bordant l'Oise en Val d'Oise et donc Pontoise. Vient ensuite la réalisation d'une cartographie des surfaces inondables et des risques sur ces TRI, pour aboutir au terme de la procédure sur le PGRI ou Plan de Gestion du Risque Inondation en débat aujourd'hui. Sur la base des 4 TRI du bassin Oise/Aisne des stratégies locales du risque inondation, les SLGRI, ont été élaborées sous l'animation de l'Entente Oise/Aisne avec l'ensemble des élus des territoires concernés et validées par le préfet coordonnateur de bassin en 2016. Elles n'ont pas été modifiées depuis et servent aujourd'hui de bases aux différentes actions engagées sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente mais également des collectivités, syndicats, voire délégataires pour ce qui concerne par exemple les réseaux, j'y reviendrai.
Nous participons ce soir par cet avis à la consultation qui est actuellement lancée auprès des particuliers d'une part mais également des parties prenantes dont les collectivités. J'étais hier matin en réunion organisée par la DRIEAT Ile de France en charge du grand Plan Seine au cours de laquelle cette consultation sur le PGRI était à l'ordre du jour. Il faut malheureusement déplorer que la consultation ne reçoive à ce stade que très peu d'interventions puisque seules 56 avis du public et 25 des parties prenantes sont recensées à l'échelle du grand bassin Seine Normandie. Il faut donc se féliciter que la Ville de Pontoise exprime ce soir son avis sur le sujet, mais il serait utile d'appeler, par le biais du magazine, les Pontoisiens à en prendre connaissance et, le cas échéant à exprimer leur propre avis.
Quelques remarques sur les documents qui sont soumis à l'avis du conseil ce soir :
Une présentation simple qui précise bien les objectifs du PGRI, mais je regrette qu'elle ne fasse pas état de l'articulation entre le PGRI et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDAGE sur lequel la commune et les particuliers sont d'ailleurs également appelés à émettre un avis.
S'agissant du PAPI d'intention dont il est question, le conseil ayant un rôle d'information des populations, il aurait été utile de rappeler qu'il est justement porté par l'Entente Oise/Aisne, qu'il a pour principal objet d'augmenter la capacité du site de régulation des crues de Longueuil Saint Marie, en aval de Compiègne, pour le faire passer d'une capacité de 15 millions à environ 25 millions de m3 et pour lui permettre de pouvoir intervenir sur une plage plus importante de crue en passant d'une alimentation gravitaire à une alimentation par pompage. Cet ouvrage, combiné avec d'autres, a des impacts positifs sur la commune de Pontoise.
S'agissant des informations nombreuses qui figurent en annexe de la note, je note qu'en regard de nombreux sous objectifs, il est souvent fait référence dans la colonne « Effets pour Pontoise » au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) comme étant la solution. Je rappelle que le PAPI est un programme dans lequel de nombreux acteurs interviennent comme maître d'ouvrage et ce, notamment pour rendre moins vulnérables les secteurs d'habitation. Or, sur le quartier du Chou notamment, le réseau d'assainissement du SIARP ne fonctionne pas dès que la crue atteint une certaine cote. Un simple courrier est adressé aux habitants concernés pour les informer et leur demander de réduire l'usage des sanitaires, des douches et autres activités liées à l'eau au motif que le réseau n'est pas étanche. Ceci n'est pas acceptable, rend le quartier vulnérable et peut obliger certaines personnes à devoir quitter leur habitation. Il est donc de la responsabilité du SIARP de prévoir les travaux pour rendre ce réseau enfin totalement étanche. Bien entendu ces travaux sont éligibles au financement du PAPI s'ils s'y inscrivent. Et c'est dans ce cadre que l'Entente a prévu des ateliers avec les délégataires et nous espérons que le SIARP y participera et s'engagera pour que les travaux qu'exige la situation soient le plus rapidement réalisés.
Dans l'avis soumis ce soir au vote, il est demandé que le plan communal de sauvegarde, obligatoire pour les communes exposées aux risques naturels, soit positionné dans les documents de planification. Si nous sommes

d'accord avec cette remarque, je rappelle que la ville a déjà un PCS malheureusement ignoré de beaucoup. Je suis même certain qu'à l'occasion du dernier épisode d'inondation de ce printemps il n'a pas été mis en œuvre. Aussi, pour être en adéquation avec cette demande, il serait donc utile que ce PCS soit déjà présenté aux élus et surtout qu'il soit actualisé et que les habitants des quartiers concernés en soient informés.
Il se trouve que je participais ce matin au Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et que le PGRI était également à l'ordre du jour. Le comité a rendu un avis favorable en insistant toutefois sur plusieurs points et en particulier sur la nécessité d'une désimperméabilisation des zones urbaines, et sur l'encadrement et la limitation de l'urbanisation des zones inondables.
C'est pourquoi je profite de ce que nous émettons un avis qui traite des inondations et que, concomitamment le PLU soit en cours de révision pour demander que nous portions une attention particulière à la limitation de l'urbanisation sur nos secteurs inondables alors que nous voyons de nouvelles constructions s'y installer, tout comme il serait indispensable d'engager une réflexion sur la désimperméabilisation de notre ville même si cette réflexion, comme je l'ai déjà demandé, doit également se faire à l'échelle de la CACP. De nombreuses villes s'y sont engagées et je peux fournir si nécessaire des exemples et des contacts pour cela.
Pour conclure, je rappelle que les communes ont une obligation légale d'informer régulièrement le conseil et les administrés sur les actions entreprises pour réduire les risques majeurs. A Pontoise nous avons deux PPR, le premier pour les inondations et le second pour le risque mouvements de terrain. Alors, même si la commune n'a pas toujours d'action directe, cela ne la dispense pas de faire régulièrement cette information sur les actions engagées par les structures compétentes et ma demande sur le PCS pourrait déjà être l'occasion de respecter partiellement cette obligation.
Je vous informe que nous voterons toutefois cette délibération en espérant qu'il sera tenu compte de nos remarques et demandes. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur SEIMBILLE pour cette déclaration. Monsieur PEZET en tant que Président du SIARP, est-ce que vous souhaitez apporter quelques précisions puisque vous avez été directement, pas vous personnellement mais l'institution que vous représentez. Je vous laisse la parole. »*

Monsieur PEZET : *« Bien, a priori c'était vraiment utile que je vienne ce soir. Je m'étonne un petit peu de la réflexion de Gérard SEIMBILLE quand il qualifie d'inacceptable la situation des réseaux du SIARP sur les bords de l'Oise. C'est une situation qu'il connaît bien, il est lui-même impliqué dans les réseaux à travers l'entente notamment. Quant à la situation du SIARP, il la connaît puisque nous en avons maintes fois parlé, il est du quartier, combien de fois je lui ai répondu et il sait que ce qualificatif d'inacceptable qui est la première fois que tu l'emploies d'ailleurs, tu aurais dû, on en a parlé des dizaines de fois et jamais tu m'as dit que c'était inacceptable. Ce qui est inacceptable ce sont les inondations, ça le SIARP ne maîtrise pas. Les propriétaires en achetant, en venant s'installer savaient qu'ils sont dans une zone inondable. Cette zone inondable a une conséquence c'est qu'effectivement les réseaux jusqu'à nouvel ordre, Gérard j'en suis désolé, ils sont sous la chaussée, c'est vrai qu'il y a des villes comme Berlin où on met les réseaux en aérien, les réseaux sont souterrains, ils sont d'ailleurs assez peu profonds pour des tas de raisons mais ils passent forcément sous la chaussée et ils ne peuvent pas être complètement étanches parce qu'il y a des surverses, sinon ça serait les riverains qui seraient inondés en période normale. Donc ces surverses font que l'eau quand les réseaux sont pleins effectivement repartent grâce à ces surverses, ça repart dans l'Oise au lieu de repartir chez les riverains. Ce que je rappellerai Monsieur SEIMBILLE, c'est que les riverains, alors le SIARP fait des travaux néanmoins, nous améliorons le fonctionnement des postes, il le sait bien mais à chaque inondation importante, nous sommes obligés de les fermer progressivement d'ailleurs, on les ferme jamais en une seule fois car en cas d'inondation importante, les réseaux sont eux-mêmes inondés et ça ne sert à rien d'envoyer l'eau de la rivière à la station d'épuration de Neuville. Donc nous suspendons les postes et effectivement pour les riverains qui ne sont pas équipés et qui ne sont pas aux normes, ce qui coule dans nos réseaux d'ailleurs ce ne sont pas les influents mais la rivière et nous arrêtons les postes je le redis pour éviter encore une fois d'envoyer les influents à la station, l'eau de l'Oise à la station d'épuration ça fera plus de traitement et ça coûtera plus cher donc ça ne sert à rien la station est faite pour traiter les eaux usées.*
Quant aux riverains effectivement ce ne sont pas tous les riverains qui ont des soucis, ce sont des riverains qui ne sont pas aux normes et à qui nous demandons année après année de s'équiper notamment de clapet anti-retour, s'ils étaient équipés de clapet anti-retour comme c'est dans le règlement d'assainissement c'est une obligation de la loi et que nous avons repris dans le règlement d'assainissement du SIARP qui a été distribué

à tous les riverains, sans compter que nous le rappelons chaque année dans nos courriers. Ce n'est pas une petite lettre que nous envoyons Monsieur SEIMBILLE, c'est une lettre assez longue que nous envoyons chaque année aux riverains en prévision des inondations où on leur explique pour laquelle ils pourraient être ennuyés à l'occasion de l'inondation et qu'ils peuvent aussi se protéger aussi en installant ces clapets anti-retour, ce que beaucoup ne font pas et un certain nombre n'ont pas fait, voilà Monsieur.
Cette situation n'est pas inacceptable, nous la subissons comme les riverains mais en arrêtant les postes on limite les dégâts et effectivement les riverains qui n'ont pas de clapets anti retour ont quelques désagréments et les services du SIARP sont là pour intervenir 24h/24h pour les aider. Ils sont informés non pas par une petite bafouille Monsieur mais par une lettre assez, mais vous ne l'avez peut-être pas vue, de façon assez complète pour les prévenir des inconvénients liés à cette situation mais les réseaux jusqu'à nouvel ordre resteront sous la route et donc nous améliorons encore une fois, nous essayons surtout de supprimer les déversoirs à la rivière mais nous ne pouvons pas complètement les supprimer, sinon ça aggraverait la situation. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur PEZET pour cette réponse précise et technique. On voit sur un sujet maitrisé. Je vais vous redonner la parole Monsieur SEIMBILLE pour une intervention de moins d'un quart d'heure s'il vous plait. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Un, je mettrais à disposition de tous la lettre, la fameuse lettre où le principal fond de la lettre c'est de demander aux gens de ne pas utiliser leurs sanitaires, leurs douches et autres. C'est ça et je peux vous dire que je n'interviens pas à titre personnel, je crois même que le président de l'association du quartier a écrit à la mairie, qui vous a amené à apporter une réponse, qui est une réponse en disant qu'on fait des travaux chaque année mais néanmoins je pourrais aussi vous citer aussi des villes où les réseaux sont étanches, sans aller à Berlin et que la règle veut que l'on cherche à rendre résilient les habitations, rendre résilient les habitations ce n'est pas interdire d'avoir un réseau d'assainissement. Puis bien évidemment s'il y en a qui ne sont pas en règle comme il existe aussi des inversions entre les pluviales et les eaux usées un peu partout et c'est dommage je suis d'accord, la majorité et j'en suis, j'ai un clapet anti-retour et je suis comme d'autres obligé de ne pas utiliser douche, sanitaire et autres, ce qui vous le comprendriez bien, n'est pas une situation. »*

Monsieur PEZET: *« Ce n'est pas une obligation mais un conseil que nous donnons. »*

Madame LE MAIRE: *« S'il vous plaît, pas de débat en direct. »*

Monsieur SEIMBILLE : *« C'est donc quelque chose que je qualifie d'inacceptable, parce qu'on ne peut pas concevoir aujourd'hui alors qu'il est possible de rendre étanche des réseaux comme cela doit être et comme cela est dans beaucoup de villes que la population subisse cela. Alors je suis d'accord sur le fait qu'il faut régler le problème de ceux qui sont dans une situation irrégulière, je suis d'accord qu'il est inutile d'envoyer l'eau de la rivière à la station d'épuration, ce n'est pas son rôle mais aussi à partir du moment où il y a ces fameuses surverses que vous évoquez, on est en train d'envoyer les eaux usées dans l'Oise, ce qui n'est pas non plus quelque chose d'admissible. »*

Madame LE MAIRE: *« Merci Monsieur SEIMBILLE. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou d'autres remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc je vous propose, je vous rappelle comme vous en avez pris connaissance que nous proposons d'émettre un avis défavorable puisque nous ne sommes pas sur un débat sur le SIARP en tant que tel ou autre mais bien un avis sur l'installation classée de la chaufferie du 1 rue du Gros Murger à Saint Ouen l'Aumône et que nous proposons que la commune de Pontoise émette un avis défavorable. C'est à cela que vous allez sur cette délibération et cette proposition que vous allez délibérer. Est-ce qu'il y a des votes contre ? »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Madame le Maire, si je peux me permettre ce n'est pas. »*

Madame LE MAIRE : *« Ah oui, je me suis trompée, excusez-moi. Je ne sais pas pourquoi j'avais la mauvaise note, pardon vous avez raison. Mais l'avis reste défavorable c'est ça ? »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« C'est un avis favorable avec deux observations. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci, pardon je me suis trompée. Merci d'y veiller Léna, c'est tout l'inverse, c'est un avis favorable donc sur le projet de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondations PGRI du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027. Pardon, excusez-moi donc un avis favorable de la commune de Pontoise. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-21,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 566-12 et R 566-12 II,

VU le projet de mise à jour du PGRI du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027,

OUÏ l'exposé de Madame Léna MOAL-DE-BOURMONT, rapporteur,

CONSIDERANT que la commune de Pontoise qui a été saisie par courrier du préfet, le 22 février 2021, dispose de quatre mois pour émettre son avis,

CONSIDERANT que les PGRI de chaque bassin doivent être mis à jour tous les six ans,

CONSIDERANT que la commune de Pontoise est intégrée dans le bassin Seine-Normandie,

CONSIDERANT que la commune de Pontoise est intégrée dans le territoire à risque important d'inondation (TRI) Métropole francilienne dont la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée le 6 décembre 2016,

CONSIDERANT que la SLGRI est la déclinaison des objectifs du PGRI du bassin Seine-Normandie à l'échelle du TRI Métropole francilienne,

CONSIDERANT l'analyse du projet de PGRI pour la période 2022-2027,

CONSIDERANT que la commune de Pontoise est soumise au Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la Vallée de l'Oise et qu'à ce titre elle dispose obligatoirement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) depuis 2015,

CONSIDERANT que la disposition n°1.A.2 du projet de PGRI préconise l'élaboration de diagnostic de vulnérabilité à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) lorsque les communes sont couvertes par un tel document, la commune de pontoise étant couverte par le SCoT de Cergy-Pontoise en cours de révision,

CONSIDERANT que les principaux objectifs inscrits dans le projet de PGRI garantissent la protection du territoire communal sans entraver son développement,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2022-2027.

ARTICLE 2 : DEMANDE que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), obligatoire pour les communes exposées aux risques naturels, soit positionné sur le schéma des « Relations PGRI / documents de

planification » situé à la page 13 du projet de PGRI, au même titre que les Stratégies Locales.

ARTICLE 3 : PREND ACTE que, du fait que la commune de Pontoise étant couverte par le SCoT de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le diagnostic de vulnérabilité sera intégré dans le futur SCoT actuellement en cours de révision.

ARTICLE 4 : DIT que le présent avis sera transmis à Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE SIARP ET LA VILLE DE PONTOISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE DES COTEAUX ET DU CHEMIN DES PRAIRIES

Madame LE MAIRE : *« Nous avons ensuite la note 2-6, que je ne me trompe pas. La note 2-6 est relative à la convention de participation financière entre le SIARP et la Ville de Pontoise pour les travaux de la réfection de la rue des Coteaux. Je ne sais plus qui l'a fait sortir, c'est vous Monsieur BOMMENEL, allez-y, pour une présentation ou question ? »*

Monsieur BOMMENEL : *« Pour une remarque et une question. »*

Madame LE MAIRE : *« D'accord. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Pour Monsieur GUERY. D'abord, nous pensons que c'est une très bonne idée de profiter des travaux du SIARP pour refaire la chaussée et on s'étonne que ça ne se fasse pas plus souvent car beaucoup de nos rues sont défoncées par de multiples travaux et on voit malheureusement plus souvent le cas de chaussées refaites qui sont défoncées par des travaux quelques mois après. Pour ce qui concerne la rue des Coteaux, on espère qu'on va profiter pour mettre en place la signalisation vélo et faire plus de place pour les cyclistes parce que la rue des Coteaux si ce n'est pas une route de transit c'est quand même une portion de la piste cyclable Paris Londres donc nous aimerions savoir ce qui est prévu dans ce cadre-là. »*

Madame LE MAIRE: *« Merci Monsieur BOMMENEL. Je vais laisser Sébastien GUERY qui a été interpellé pour répondre et Lena sur le volet vélo si tu souhaites compléter, Sébastien. »*

Monsieur GUERY : *« Oui ce genre de convention en fait c'est quand même assez fréquent lorsque les travaux sont conséquents, donc par exemple la rue des Coteaux, chemin de la Prairie et chemin de la Gare on va dire qu'un linéaire important est impacté, qu'on a trouvé sympathique d'avoir des subventions pour refaire l'intégralité du ruban. Par contre, ce genre de travaux ne peut pas se faire par exemple quand on a juste une traversée, une tranchée sur une traversée de voie, vous voyez on ne peut pas refaire toutes les rues de Pontoise lorsqu'il y a seulement des traversées de voie. Donc en fait on en profite seulement quand ce sont des travaux importants de concessionnaires. »*

Madame LE MAIRE: *« Si tu veux dire un mot. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT: *« J'étais en train de poser la question aux services à savoir si elle était à double sens ou à sens unique sur la longueur totale et je n'ai pas la réponse. »*

Monsieur GUERY: *« A double sens, Lena. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT: *« Je croyais qu'elle était à sens unique sur une portion et j'allais vous répondre globalement sur la mise en place du double sens cyclable à Pontoise. On a la chance d'avoir une ville du label ville d'Art et d'Histoire, on a cinquante-cinq rues à sens unique limitées à 30km/h c'est à dire qu'on a cinquante-cinq rues qui sont potentiellement éligibles au double sens cyclable. Donc on est en train de les étudier une à une pour voir si c'est possible de le mettre, si ça répond aux critères de largeur, de hauteur de trottoir etc mais on n'a pas forcément le choix puisque c'est une loi et qu'on va devoir l'appliquer parce que c'est comme ça. Donc on a la rue Pierre Butin qui est passée puisqu'il y a quelques années nous*

avons été condamnés. Donc cette fois ci nous n'allons pas attendre d'être condamnés, on travaille avec ALLEZ-Y à Vélo et donc la rue des Coteaux, je crois qu'elle a une petite portion, Gérard qui connaît bien le quartier pourra peut-être me dire, je croyais qu'elle était en sens unique sur une portion. Si elle n'est pas en sens unique mais en double sens, les cyclistes ont le droit d'y circuler et forcément dans les deux sens et en terme d'aménagement maintenant on veille à ce que ce soit cyclable le plus possible, vraiment. »

Monsieur BOMMENEL: *« Est-ce qu'il y aura des marquages par rapport à la portion qui est sur la portion Paris Londres? »*

Madame MOAL DE BOURMONT : *« On a prévu au budget pas mal de marquages pour protéger les cyclistes. Je ne crois pas qu'on ait en tête ce projet là mais si c'est nécessaire et que si effectivement on considère qu'en terme de sécurité c'est bénéfique pour tout le monde d'avoir des marquages, on le fera. Maintenant il faut faire attention parce que sur les routes on ne peut pas faire, enfin mettre juste un petit vélo y a quand même une réglementation à respecter. »*

Madame LE MAIRE: *« C'est ce que j'allais dire, merci Lena. J'attire votre attention et je ne doute pas que vous connaissez la réglementation sur le fait qu'il ne s'agit pas juste de faire un petit marquage au passage et qu'évidemment cela doit répondre et c'est bien normal à des règles de sécurité, de distanciation pour la sécurité de tous que ce soit les piétons, les vélos et les voitures. Tout cela relève du partage de la route et de la voirie ce qui est nouveau mais j'allais dire, le train est pris, l'évolution est en train de se faire. J'en profite d'ailleurs puisque ça fait le lien sur vos deux remarques et vos deux questions à savoir la réfection de chaussée et de voirie et de marquage vélo et j'en profite parce que Lena avait la parole pour attirer l'attention sur le beau travail qui a été fait, rendons à César ce qui appartient à César, fait par le conseil départemental, sur instruction et travail des services de la ville et de Lena de Bourmont en particulier parce que ça été un travail de titan. Pour des délais relativement brefs et correspondant à un calendrier que nous avions demandé pour justement terminer les fameuses coronapistes pour avoir un aménagement plus durable et de profiter justement de la réfection de la chaussée à l'issue des travaux de Bellerive donc on est complètement dans ce que vous appelez de vos vœux et qui doit être dans la mesure du possible généralisé et là où je vous rejoins c'est qu'il est bien évident qu'il faut à tout prix éviter d'engager des travaux sur des chaussées qui viennent d'être refaites c'est du bon sens, ce n'est pas totalement inutile de le rappeler de temps en temps mais je sais qu'il y a un travail important qui est fait notamment cher Emmanuel avec les services du SIARP et les services techniques de la ville pour coordonner l'ensemble de ces interventions afin d'arriver au résultat que vous appelez de vos vœux. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette note? Je n'en vois pas, je la mets donc aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention de participation financière ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Monsieur Sébastien GUERY, rapporteur,

CONSIDERANT que le SIARP assume les droits et obligations du réseau d'assainissement des eaux usées,

CONSIDERANT qu'au vu de la vétusté du collecteur de la rue des Coteaux et du chemin des Prairies, le SIARP envisage de réaliser au premier semestre 2021 les travaux nécessaires à son remplacement et que ces travaux impliquent la réfection de la chaussée au droit des tranchées d'assainissement,

CONSIDERANT que l'ensemble de la chaussée se trouve dans un état de vétusté avancée et que la commune de Pontoise souhaite réaliser la réfection de la totalité de la couche de roulement,

CONSIDERANT que dans le cadre de la coordination de travaux, il est convenu que la commune de Pontoise réalisera la réfection de chaussée dès que le SIARP aura achevé ses travaux, notamment la partie située au droit des travaux d'assainissement,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de participation financière entre le SIARP et la Ville de Pontoise ci-annexée et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte qui s'y rattache.

ARTICLE 2 : INDIQUE que les dépenses seront inscrites au budget de la commune de l'année 2021 et que les recettes y seront inscrites après l'octroi de la subvention.

CENTRE DE VACCINATION – PARTENARIAT CROIX-ROUGE ET COFINANCEMENT DE L'ARS

Madame LE MAIRE : *« Nous arrivons maintenant aux notes avec débat. La note 3-1 qui est le centre de vaccination. En fait on vous propose de signer deux conventions de partenariat avec la Croix Rouge ainsi qu'une convention qui prévoit le soutien financier de l'ARS. En deux mots je ne vais pas revenir dessus, un certain nombre d'entre vous d'ailleurs ont pu profiter si je puis dire en tout cas vérifier le bon fonctionnement du centre de vaccination de Pontoise que j'ai souhaité voir ouvrir le plus rapidement possible afin que la ville participe à la mobilisation générale et à l'effort national de vaccination. Notre centre est ouvert depuis le 18 janvier dernier sans discontinuer, depuis le mois de mars il est monté en intensité comme je vous l'avais annoncé puisqu'il fonctionne et je dis ça sous le contre de nos élus qui y sont régulièrement et que je remercie encore. Il ne fonctionne plus seulement les après-midi mais toute la journée et nous avons également des conventions, c'est l'objet d'ailleurs d'une de ces conventions, des week-end avec la Croix Rouge, le samedi voire même le dimanche en fonction de l'arrivée des vaccins pour avoir un niveau de vaccination le plus élevé et le plus rapide possible. Tout cela a un coût pour la collectivité, que j'ai fait le choix d'assumer, estimant qu'il était de notre devoir de participer à cet effort. Pour autant, cela ne nous empêche pas d'essayer de trouver des recettes auprès des partenaires qui le peuvent ou dont c'est le rôle. Donc vous avez ces trois volets si je puis dire ou ces trois conventions, deux ou nous dépensons puisque ce sont les conventions avec la Croix Rouge qui vient en complément des services de la ville, des élus et de la réserve citoyenne. Puis avec l'ARS qui vient compenser les coûts ou en tout cas nous verser vingt mille euros afin de participer aux frais de fonctionnement du centre de vaccination. Voilà l'objet de cette note. Est-ce qu'elle appelle à des réactions ou des questions de votre part? Je n'en vois pas. Oui Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN: *« Je ne reviendrais pas sur le centre de vaccination, c'est une très bonne chose et le fait qu'on ait des subventions pour le faire fonctionner c'est encore mieux donc nous espérons qu'un maximum de Pontoisiennes et Pontoisiens pourront être vaccinés le plus rapidement possible. Nous c'était juste une toute petite remarque sur les services civiques, qui ont été recrutés via la mission locale car Pontoise n'avait plus d'agrément service civique. Donc une petite insertion sur le service civique, nous vous demandons si cet agrément qui est délivré par le Préfet de Région doit mentionner le nombre de volontaires, le type de missions que la Ville peut leur offrir et donc nous vous demandons de vous engager fermement sur une date de renouvellent de cet agrément car c'est un dispositif auquel nous adhérons pleinement, qui permet à de nombreux jeunes de s'engager de manière citoyenne, d'avoir une expérience professionnelle, de rebondir dans la vie active et notamment parce qu'il comprend un tutorat individualisé et un accompagnement à la définition de leur projet d'avenir. Je vous remercie. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame NGUYEN. Je ne peux qu'aller dans votre sens, parce que visiblement nous partageons quelque part le soutien que nous avons auprès de ce dispositif qui est un bon dispositif dans lequel la ville s'engage, le renouvellement d'agrément est en cours alors est ce qu'on a une idée de la date où ça sera confirmé ? Je ne crois pas, mais c'est fait, c'est en cours et je maintiens que ce sont*

bien des services civiques qui sont au centre de vaccination. Simplement, comme nous n'avions pas encore le renouvellement d'agrément, nous sommes passés par la mission locale mais ce sont bien des services civiques qui participent à l'effort collectif du centre de vaccination et l'agrément va être renouvelé et ce qui permettra de travailler avec des services civiques donc je pense que ça devrait répondre à vos inspirations et aux nôtres. Merci, pas d'autres observations ? Je mets donc cette note aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de santé publique,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi de prorogation du 14 novembre 2020,

VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire à l'épidémie de covid-19,

OUÏ l'exposé de Madame le Maire, rapporteuse,

CONSIDERANT qu'en réponse à la sollicitation en urgence des services de l'Etat, la Ville de Pontoise a ouvert le 18 janvier 2021 un Centre de vaccination accessible du lundi au samedi, ainsi qu'une plateforme téléphonique de réservation accessible du lundi au vendredi,

CONSIDERANT que pour assurer la bonne gestion de ce centre de vaccination, notamment les samedis et jours fériés, la Ville a renouvelé dès l'ouverture en janvier 2021, son partenariat avec la Croix-Rouge, à l'instar de l'association convenue lors de l'ouverture en 2020 d'un centre municipal Covid-19 ; que cette aide associative justifie l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.000€ pour l'année 2021,

CONSIDERANT que pour répondre aux souhaits de l'Etat, la Ville a étendu ses horaires d'ouverture dès la dernière semaine du mois de mars 2021 ; que cette extension d'activité a pu se faire avec une aide de la Croix-Rouge, laquelle a recruté pour les besoins de l'exercice, une personne en CDD et 3 emplois civiques ; qu'à la demande de l'ARS, la Ville se doit de défrayer l'association à hauteur du coût réel de cette prestation, à savoir 9.284,79€ pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021,

CONSIDERANT que la co-gestion de ce Centre de vaccination induit des dépenses nouvelles que l'Agence Régionale de Santé accepte, après négociation, de prendre en charge à hauteur à ce jour de 20.923 € à titre d'amorçage ; somme à parfaire,

APRES avis de la commission plénière réunie le 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention ci-jointe de partenariat avec la Croix-Rouge française relative à la mission « centre de vaccination », autorise sa signature et alloue au regard de l'intérêt communal de cette activité associative bénévole, une subvention exceptionnelle de 3.000€ pour cette année 2021.

ARTICLE 2 : APPROUVE la seconde convention ci-jointe de partenariat avec la Croix-Rouge française relative à la mission « renforcement du personnel sur le centre de vaccination de Pontoise », autorise sa signature et alloue au regard de l'intérêt communal de cette activité associative, une subvention exceptionnelle de défraiement, de 9.284,79€.

ARTICLE 3 : APPROUVE la convention ci-jointe à conclure avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, relative au fonctionnement du centre de vaccination de Pontoise, autorise sa signature et autorise Madame le Maire ou son représentant à convenir et à signer tout avenant permettant l'actualisation à la hausse des surcoûts supportés par la Ville au titre de la gestion de ce centre de vaccination.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DES CENTRES DE LOISIRS – ANNE SCOLAIRE 2021-2022

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant la note 3-2 et c'est Madame FROMENTEIL, sur le règlement intérieur des activités périscolaires et les centres de loisirs pour l'année scolaire 2021-2022. »*

Madame FROMENTEIL : *« Merci. C'est une note que l'on voit passer tous les ans dès lors qu'il y a une évolution dans l'actualité. Donc chaque année l'évolution, l'offre des services à la population et de ses usages amène la municipalité à actualiser les informations qui sont portées dans le règlement intérieur des activités périscolaires et des centres de loisirs. Pour cette année scolaire 2021-2022 les principales modifications sont engendrées par d'une part la mise à jour des calendriers de réservations et puis d'autre part quelque chose qui est déjà passé au conseil municipal du 17 décembre à savoir les tarifs qui ont été votés, voilà. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup. Oui Madame ARIES. »*

Madame ARIES: *« Merci Madame Le Maire. Je voulais insister, on voit bien les évolutions et généralement c'est des bonnes pratiques, c'est des bonnes évolutions. Il y en a une quand même avec laquelle je suis en complet désaccord. C'est la notion d'avoir un menu classique sans viande avec poisson et œuf parce que ce n'est pas du tout cohérent avec ce qu'il faudrait faire pour le développement durable. Une fois par semaine, un menu végétarien est proposé aux enfants c'est une obligation légale pour toutes les villes, pas de problème, Pontoise le fait. Pendant deux ans Pontoise a été en avance, à proposer une alternative végétarienne quotidienne incluant œuf et fromage. Le ridicule ne tue pas, remplacer le menu végétarien alternatif quotidien proposé depuis deux ans par un menu sans viande avec poisson en plus du reste, ça n'a pas de sens. Cette décision va à l'encontre de l'évolution des modes alimentaires qui sont en France bien trop riches en protéines animales. Je rappelle que c'est une évolution qui est souhaitée par l'agence nationale de santé qui considère que les enfants mangent trop de protéines animales. C'est une évolution qui est souhaitée, conseillée par l'organisation mondiale de la santé et en fait elle est recommandée pour l'avenir de la planète par le GIEC, groupement intergouvernemental des experts sur le climat. Là vraiment je ne comprends pas le sens de cela, je pense que nous revenons en arrière, je m'y oppose complètement et à ce titre-là, je m'abstiendrai. »*

Madame LE MAIRE: *« Merci Madame ARIES. C'était une explication de vote mais je pense qu'une explication à votre explication peut être utile. Je vais repasser la parole à Madame FROMENTEIL, Anne. »*

Madame FROMENTEIL : *« Alors c'est une décision que nous n'avons pas prise seule, de notre côté, bien évidemment c'est quelque chose qui a été fait avec concertation avec l'ensemble des parents d'élèves. C'est devant une constatation que nous avons faite sur l'ensemble des groupes scolaires, à savoir que les enfants mangeaient très peu tous ces repas végétariens et devant le nombre de repas mis à la poubelle, nous avons souhaité faire un questionnaire à l'ensemble des parents d'élèves qui ont répondu favorablement sur un changement des menus de façon très majoritaire. Voilà ce n'est pas quelque chose que nous avons décidé de notre côté, c'est une constatation puis suivie d'une demande de participation à un vote. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame FROMENTEIL. Je rajouterai que la lutte contre le gâchis alimentaire doit être quelque chose travaillé à bon escient. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je la mets aux voix. Qui est contre ? Madame ARIES, vous votez contre ou vous vous abstenez? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre et le reste est pour donc je vous remercie. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs approuvé par délibération n°24/20 en date du 11 juin 2020,

VU la nouvelle grille tarifaire approuvée par délibération n°137/20 en date du 17 décembre 2020,

VU le projet de règlement intérieur pour l'année scolaire 2021-2022 ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Anne FROMENTEIL, rapporteur,

CONSIDÉRANT l'évolution de l'offre des services à la population et de ses usages,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les informations portées sur le règlement intérieur afin d'améliorer la qualité du service rendu à la population,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DEROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE 1 : ADOPTE le règlement intérieur des activités périscolaires et des centres de loisirs municipaux ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIT QUE le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

PROGRAMME BELLERIVE SIS AVENUE DU GENERAL DELARUE - DENOMINATION DE LA PLACETTE

Madame LE MAIRE : *« Nous passons maintenant à la note 3-3 Monsieur DUPAQUIER, sur la dénomination, je vais l'appeler encore de la placette du programme Bellerive donc avenue du Général Delarue. »*

Monsieur DUPAQUIER: *« Oui Madame le Maire, mes chers collègues. L'objet de cette délibération est de rendre un hommage à un très ancien Pontoisien aujourd'hui décédé qui a consacré à peu près toute sa vie à la municipalité. Georges Martin est rentré en politique alors qu'il avait trente et un ans en mille neuf cent cinquante-neuf et n'a jamais quitté la politique municipale jusqu'en dix-neuf cent quatre-vingt-quinze. C'est à dire que pendant trente-six ans il a été élu de la commune et pendant vingt-quatre ans, il a été adjoint au maire. C'est une durabilité peu commune, Monsieur Martin dans le cadre de ses fonctions et notamment à l'origine du fonctionnement du Logis Social du Val d'Oise qui était un organisme public à l'époque et s'est beaucoup occupé de logement social et de la création des deux foyers de jeunes travailleurs en mille neuf cent soixante-neuf aux Louvrais et à Marcouville. Le foyer des Louvrais fait l'objet de débat aujourd'hui pour le réhabiliter et c'est vraiment quelqu'un qui a marqué tout à fait la politique de la commune. La municipalité a donc souhaité lui rendre hommage, c'est la demande de beaucoup d'habitants d'ailleurs qui s'étonnaient en dehors du fait qu'il était nommé citoyen d'honneur de la ville qu'il n'y ait pas un marqueur plus grand. Dans ces conditions, nous avons cherché où nous pouvions effectivement marquer de son nom et de son empreinte l'activité municipale qu'il a pu avoir et nous avons donc choisi comme localisation la placette de la résidence dite Bellerive qui n'est pas une voie à proprement parlé publique donc tout ceci ne pose aucun problème de numérotation ou autres. C'est en outre une très belle placette qui donne directement sur la Viosne et encore une fois parce que j'ai déjà tenté de vous le vendre il y a une magnifique vue sur la Viosne et sans doute l'une des plus belles vues sur la Viosne à cet endroit. Je demande donc au conseil municipal d'adopter cette résolution. Je ne sais pas s'il va y avoir des interventions? J'écoute Monsieur DREVELLE, je pense connaître le sens de sa position et je lui répondrai ensuite. »*

Madame LE MAIRE: *« Je ne crains que tout cela n'a été éventé mais on va vous écouter avec plaisir Monsieur DREVELLE. »*

Monsieur DREVELLE : *« Merci beaucoup. Effectivement on en a discuté en commission. Cette délibération*

nous a posé quelques questions et nous a aussi donné quelques idées parce qu'on va aussi profiter de cette intervention pour proposer aussi des choses. Donc effectivement vous l'avez dit là, vous l'avez dit en commission le nom de Georges MARTIN a été choisi à la demande de nombreux Pontoisiens alors sans remettre aucunement en cause les qualités de cet homme, nous on s'est un peu demandé si la majorité des Pontoisiens le connaissaient ou si c'était plutôt quelqu'un qui était connu effectivement dans un cercle plus restreint peut-être des anciennes et actuelles majorités. Néanmoins, ce n'est pas tellement un souci, on est d'accord sur le fait que le choix des Pontoisiens et Pontoisiennes compte dans le choix des lieux publics et on s'est dit, pas pour cette placette parce que effectivement c'est trop tard mais éventuellement pour de futures dénominations ça pourrait être assez intéressant de faire une consultation alors soit par le site internet de la Ville comme ça a pu être le cas pour les coronapistes soit via le magazine municipal pour identifier les noms que les Pontoisiens et Pontoisiennes aimeraient donner à leur futur espace public ou équipement public. Ça c'était mon premier point.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement à Pontoise, on a plus de trois cents rues, on a une centaine de rues qui portent des noms de personnalités et si j'ai bien compté seulement trois avec un nom de femme, quatre si on compte la place Notre Dame, ceux pour qui sont allergiques aux math ça fait quatre-vingt-dix-sept pour cent d'hommes et trois pour cent de femmes. C'est hélas commun dans beaucoup de villes, c'est néanmoins dommage et c'est vrai que je l'avais dit en commission on aurait souhaité que pour cette place on aurait pu trouver le nom d'une femme pontoisienne. Néanmoins, le propos ici ce n'est pas d'interdire de donner des noms d'hommes à des lieux publics lorsque c'est totalement mérité et opportun, on va prendre par exemple le cas qui a fait récemment un article dans la gazette de la rue en hommage à Charb qui effectivement nous paraît aussi quelque chose de logique. Ce qui nous gêne beaucoup c'est qu'apparemment la municipalité ne s'est jamais dit qu'il était opportun de rendre hommage à des femmes dans les récents projets d'urbanisation donc effectivement le projet Nexity je ne suis pas sûr qu'il y ait création de rues réellement mais en tout cas il n'y a rien eu, rien eu à Bossut alors que des rues ont été créées et sur le quartier de la gare qui est en cours de finalisation, rien non plus. Un exemple, la rue qui est parallèle à la future rue Stéphane Charbonnier s'appellera rue de la traverse, à titre personnel j'adore les trains mais je trouve ça vraiment dommage qu'on ait pas saisi cette occasion de trouver un nom de femme et comme les bâtiments du quartier de la gare ne sont pas encore livrés, nous n'avons pas encore ce souci qui pourrait être lié à des changements d'adresses donc pas totalement trop tard pour rectifier le tir et puisqu'on est dans la proposition, on se disait pourquoi pas nommer une rue Gisèle ROUX première femme conseillère municipale de Pontoise. Et pour en revenir à la délibération parce que j'avoue mettre un peu écarté du sujet, nous nous abstiendrons parce que nous n'avons absolument rien contre Monsieur MARTIN mais c'est aussi pour marquer qu'on aurait aimé un nom de femme pour cette place. »

Monsieur DUPAQUIER : *« Oui Monsieur DREVELLE, je pense que vous avez complètement raison sur le fait que les noms de rues ne soient pas très féminisés. Les noms de rue sont un peu les reflets d'une histoire, vous verrez que les noms de rues ont beaucoup évolué dans Pontoise, certaines rues trouvent leur origine dans le Moyen âge et ce sont des situations plutôt que des noms de personnes illustres et les personnes illustres, les rues de Pontoise marquent ce qui a été l'histoire avec ses bons côtés comme ses mauvais côtés mais en tout cas c'est un phénomène historique, on a l'impression de tourner les pages d'un journal même pas d'un livre d'histoire mais d'un journal et à l'occasion on donne des noms de rue qui peuvent même être frappants, on a une avenue Kennedy à Pontoise et au moment où elle a été nommée c'est parce que Kennedy semblait être un président important et donc on a marqué comme ça et on a des noms de beaucoup de Pontoisiens. Vous avez raison sur l'absence de féminisation des noms, pensez que l'une des Pontoisiennes les plus illustrées, c'est Maria DERAISMES qui marque tout à fait le début du combat des femmes, c'était il y a cent quarante ans. C'est un combat qui est très long, on est en train de vivre une période contemporaine, dans la période contemporaine vous avez certainement raison il va falloir donner beaucoup plus de noms de rues féminins, on n'a pas beaucoup de disponibilités, les noms de rues ont été arrêtés, on aurait ce débat peut-être y a deux ans, un certain nombre de rues notamment sur la ZAC Bossut aurait pu évoluer, tout ceci a été voté c'est un peu difficile de changer et encore une fois il faut savoir que les noms de rues c'est très difficile d'y toucher pour plusieurs motifs. Jusqu'aux années mille neuf cent cinquante lorsqu'un facteur connaissait tous*

ses administrés par leur prénom, il savait où ils étaient, changer un nom de rue n'avait pas d'importance. Aujourd'hui nous sommes dans une aire d'informatisation complète avec des systèmes informatiques qui récupèrent toutes ces séries d'informations et notamment les adresses et je pense que d'ailleurs certains noms de rues qui ne sont pas encore ouvertes sont déjà informatisées y compris dans les GPS et autres. Donc il y a une grosse difficulté et donc on va vous entendre en sachant que néanmoins, nous n'allons pas avoir énormément de rues qui vont se profiler mais peut être des espaces et autres, pensez au dernier lycée qui a été nommé qui rend hommage à une femme et une femme exemplaire puisque c'est le lycée Simone VEIL qui rend encore une fois hommage à une femme dont on peut dire qu'elle a beaucoup défendu la condition féminine. Voilà les observations que je pouvais présenter. Je vais rajouter quelque chose Monsieur DREVELLE, parce que vous nous aviez formulé une observation qui était tout à fait juste : il était proposé parvis Georges MARTIN, en bon géographe vous avez indiqué que ce n'était pas une expression adéquate et vous avez parfaitement raison et je vais proposer au conseil de nommer la placette Square Georges MARTIN. »

Madame LE MAIRE: *« Merci beaucoup, je souscris à cette modification quand on va voter cette délibération et je demande aux services de veiller à la correction et de remplacer dans la délibération l'article 1 le mot Parvis Georges MARTIN par le mot Square Georges MARTIN. Je ne vais pas revenir sur ce que Robert DUPAQUIER a excellemment développé sur les noms en rappelant l'ensemble de l'histoire de nos rues et donc de notre ville. Je retiens néanmoins une proposition et je vous remercie d'ailleurs d'être dans cet état d'esprit et au-delà d'un état d'esprit c'est comme ça qu'il faut que l'on fonctionne et je demande à Laetitia DEWALLE qui est en charge de la concertation, de la consultation de veiller à ce que lorsque ce type de questions se pose, que nous puissions effectivement procéder à une consultation des Pontoisiens peut-être même en amont pour avoir si je puis dire un vivier, je ne sais pas si le terme est le bon mais de noms qui sont susceptibles d'être proposés. On va se contenter aujourd'hui de la dénomination du square Georges MARTIN. Je tiens à saluer, je crois que des membres de la famille de Georges MARTIN sont là, Madame GINESTI qui est là donc on est très honoré et très fier de rendre cet hommage donc à Georges MARTIN et on aura l'occasion je l'espère, rapidement dès l'instant où la crise sanitaire nous en laissera un peu plus le temps de pouvoir inaugurer ce square au nom de cet illustre Pontoisien en tout cas qui a donné beaucoup de lui, de son temps et du coup un peu aussi de sa famille puisque les élus que vous êtes, vous le savez mieux que personne que ça prend beaucoup de temps et qui faut pouvoir concilier cela et avoir une famille compréhensive. Je pense que c'est une délibération importante et s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc la mettre aux voix avec les corrections apportées. Qui est contre? Qui s'abstient? Donc j'ai quatre abstentions. Merci beaucoup. »*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

OUÏ l'exposé de Monsieur DUPAQUIER, rapporteur,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies et les espaces publics,

CONSIDERANT que cette dénomination poursuit un intérêt public,

CONSIDERANT qu'une placette a été créée à l'occasion de la mise en œuvre du projet immobilier Nexity, avenue du Général Gabriel Delarue et qu'il est nécessaire que le Conseil municipal procède à sa dénomination,

APRES AVIS du bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DEROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE 1 : DECIDE que la placette sise avenue du Général Gabriel Delarue à l'angle du chemin de la Pelouse, recevra la dénomination officielle de « Square Georges Martin ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer et à prendre tout acte nécessaire à la mise en place de cette dénomination susmentionnée.

ARTICLE 3 : PRECISE que Madame le Maire notifiera cette dénomination, au centre des impôts fonciers.

CONVENTION DE GROUPEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CEE (CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE)

Madame LE MAIRE : *« Maintenant la note 3-4 et c'est Madame DE BOURMONT sur les certificats d'économie d'énergie. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT: *« Merci Madame Le Maire. Cette note s'agit de favoriser, de développer ce que Pontoise fait déjà assez bien. Il s'agit donc de permettre à Pontoise de se grouper avec d'autres villes de l'agglomération pour obtenir des certificats d'économie d'énergie. Alors qu'est-ce que c'est ce dispositif ? Il a été créé en deux mille cinq par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique et cette loi oblige les vendeurs d'énergies à inciter leurs clients à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Si on fait des travaux de rénovation énergétique donc on fait des économies d'énergies, on obtient en contrepartie ces fameux CEE. Donc ces fameux CEE peuvent être ensuite échangés ou revendus afin d'obtenir un financement pour financer d'autres travaux de rénovation énergétique. A Pontoise on le fait déjà, on travaille avec notre prestataire de chauffage qui est Dalkia, on a changé comme cela les huisseries de la mairie, les fenêtres du groupe scolaire de l'Hermitage ou encore la façade vitrée des Lavandières. Cette note est de pouvoir permettre de se grouper et obtenir le fameux seuil de 500 millions de kwh cumac et donc de plus facilement obtenir ces CEE. D'autres villes de l'agglomération ont des difficultés à atteindre ce seuil, ce n'est pas forcément le cas de Pontoise mais au moins ça permet d'en obtenir davantage. Voilà Madame le Maire. »*

Madame LE MAIRE : *« C'est quoi ces bruits que l'on entend ? Pardon Lena, je t'ai interrompu, tu avais terminé. Merci est-ce qu'il y a des interventions ? Madame ARIES. »*

Madame ARIES: *« Merci. J'entends bien, je vous remercie d'avoir un peu évoqué les travaux qui ont été faits. Je suis particulièrement surprise d'entendre parler du changement de la façade vitrée des Lavandières, c'est une école qu'on vient de faire, il faut déjà la rénover au niveau. »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Non, là les travaux dont je vous ai parlés ont déjà été faits. C'est à dire qu'on a déjà obtenu des CEE pour ces travaux là et comme le disait en commission mon collègue, Sébastien GUERY c'est qu'à chaque fois que nous avons des travaux sur un bâtiment, à chaque fois on essaie d'isoler, de changer les huisseries etc et donc de récupérer de l'énergie. Donc les travaux que je vous ai cités étaient déjà effectués et on a quelqu'un qui suit vraiment les consommations d'énergie de façon très pointilleuse, on a la chance d'avoir ça à Pontoise, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes. Donc on sait où on a des passoires thermiques, on sait ce qu'il faut faire pour les limiter. Cette note est vraiment de pouvoir augmenter notre capacité de récupération de CEE. »*

Madame ARIES: *« Et les prochains chantiers alors ça sera? »*

Madame MOAL-DE BOURMONT : *« Je n'ai pas en tête la prochaine. »*

Madame LE MAIRE : *« Sébastien, tu l'as en tête? »*

Monsieur GUERY: *« Oui, je l'ai en tête mais c'est secret. C'est une école, le gros projet c'est une école. »*

Madame LE MAIRE: *« Ça s'appelle du teasing. Donc l'objet de cette délibération est que la Ville de pontoise participe au groupement, vous l'aurez compris, présenté par l'agglomération de Cergy-Pontoise qui*

là encore me semble être au-delà de son objectif premier, être une mesure de bon sens parce que évidemment on est plus efficace à plusieurs que de manière isolée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations sur cette délibération? Je n'en vois pas, je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants et R.221-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil d'agglomération en date du 2 octobre 2018 adoptant le plan Climat Air Energie Territorial- Agenda 21 pour la période 2018-2023,

VU la délibération du Conseil d'agglomération en date du 30 mars 2021 approuvant le dispositif commun de valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie et de la convention de groupement avec les communes,

VU le projet de convention de groupement habilitant la CACP dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Léna MOAL-DE-BOURMONT, rapporteur,

CONSIDERANT que le volume minimal d'économies d'énergie ouvrant droit au dépôt d'une demande de CEE est de 50 millions de « kwh cumac »,

CONSIDERANT que la commune de Pontoise est intéressée par les Certificats d'Economie d'Energie mais qu'elle n'est pas en mesure d'atteindre seule le seuil d'éligibilité,

CONSIDERANT que la CACP propose à ses communes membres, une démarche commune permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, cette démarche étant définie par une convention de groupement entre la CACP et ses communes membres,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le dispositif commun de valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie proposé par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement habilitant la CACP dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, ainsi que tout acte qui s'y rattache.

ESPACE LARRIS MARADAS – LABELLISATION POINT NUMERIQUE CAF

Madame LE MAIRE : *« Nous avons la note 3-5, Madame DELAMARE sur l'espace Larris-Maradas, labellisation point numérique CAF. »*

Madame DELAMARE : *« Merci Madame le Maire. Bonsoir tout le monde. L'objet de cette note est la labellisation d'un point numérique CAF à l'espace Larris-Maradas. Nous sommes tous concernés par la dématérialisation des démarches administratives depuis plusieurs années et ça s'est largement amplifié avec la crise sanitaire. Malheureusement, nous ne sommes pas tous égaux face à ce virage numérique soit par manque d'équipement soit par manque de maîtrise numérique. Donc la CAF déploie sur tout le territoire des points numériques CAF qui permettent effectivement un accès aux outils numériques mais un*

accompagnement, une formation dans le cadre de leurs démarches. Donc nous souhaitons positionner l'espace Larris-Maradas donc la CAF mettra à disposition une tablette qui aura la même ergonomie que les téléphones portables pour pouvoir effectivement former les habitants. Ça permettra également un référencement sur le site de la CAF et donc pourquoi pas toucher du public qui ne venait pas à l'ELM et surtout ça apporte une aide et un soutien aux habitants de l'ELM, du quartier Larris, Maradas, Palette, Bocage. Voilà l'objet de cette note de pouvoir signer cette labellisation. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous en prie Monsieur. »

Madame LE MAIRE: *« Juste c'est moi qui fait la police de la séance, Madame DELAMARE. »*

Madame DELAMARE : *« Pardon, Madame le Maire. »*

Madame LE MAIRE : *« Allez-y Monsieur BOMMENEL, on vous écoute. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Merci Madame le Maire. Nous reconnaissons effectivement l'apport que peut donner à l'espace social pour les interventions au niveau de la CAF. Cependant, ce que nous regrettons c'est que le premier point numérique qui soit installé le soit à l'espace Larris-Maradas qui est très proche de la CAF de Cergy Pontoise puisqu'il est à moins de huit cent cinquante mètres et donc assez facile d'accès par rapport aux Pontoisiens dans cette zone de chalandise. Nous aurions préféré que le premier essai se fasse par exemple sur l'espace des Cordeliers et donc notre question c'est : est-ce que cela peut être envisagé dans le futur ? »*

Madame DELAMARE : *« Pourquoi pas. Alors pourquoi l'espace Larris-Maradas ? parce que effectivement ça faisait partie du projet social que nous avions présenté à la CAF et présenté ici même il y a quelques semaines. Je vous rappelle également, aujourd'hui l'accès à la CAF à Cergy préfecture et je l'ai fait personnellement la semaine dernière avec une jeune sdf dont je m'occupe, c'est très compliqué et ils accueillent personne et c'est idem pour la sécurité sociale et idem pour les impôts. Tout se passe en ligne ou par téléphone. Donc même si effectivement la CAF est à quelques mètres, l'accès est très compliqué et je pense que c'est une plus-value pour les habitants des Larris, Palette, Bocages vous me comprenez c'est quand même plus de trois mille habitants, je pense que c'est quand même une plus-value après on accompagne quand même les autres habitants. Il y a le panda qui est en place depuis le mois de janvier à Marcouville. Donc pareil, c'est un accès aux outils numériques et un accompagnement et des permanences pour les habitants. Après, nous ne sommes pas fermés et on travaille sur les Cordeliers pour les prochaines années et on a des projets, je vais faire du teasing comme le dit Madame le Maire, mais il y a des projets également pour les Cordeliers. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame DELAMARE. C'est un point de départ, après on peut toujours dire qu'on aurait pu commencer ailleurs plutôt, il se trouve que l'équipe des Larris-Maradas Palette Bocages, Madame DELAMARE, était la première prête à déployer ce dispositif en fonction des retours, il y aura vocation à être déployé dans d'autres centres sociaux si nous le pouvons. Madame DELAMARE a eu raison de rappeler que pour autant cette démarche-là a été même initiée avec un autre dispositif mais à travers le panda à Marcouville mais l'objectif est le même, c'est de permettre de prendre ce virage numérique comme on dit et de faciliter, d'accompagner les habitants dans leurs démarches numériques comme non numériques d'ailleurs, qu'il y ait cet accompagnement bien sûr c'est absolument indispensable et je remercie les services de leur réactivité parce que c'est quelque chose que nous souhaitions déployer, que nous avions d'ailleurs promis dans le cadre d'une récente campagne électorale et je ne peux que de me réjouir que cela prenne d'ores et déjà forme. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN: *« C'est une question un petit peu plus globale parce que l'entrée par ce sujet soulève la problématique de l'inclusion numérique. Donc les Pontoisiens ont besoin de points numériques où les personnes peuvent se connecter et être accompagnées dans leurs démarches administratives. En commission, nous avons suggéré de faire appel aux subventions disponibles dans le cadre de la transition numérique des*

collectivités. Vous nous aviez dit que vous en aviez pris connaissance, cela permet de recruter des aidants numériques, d'organiser des ateliers, des formations numériques. Les financements concernent aussi la conception de déploiement de kits d'inclusion numérique qui sont accessibles et attractifs pour toutes les structures de proximité, donc les mairies, les bibliothèques, les centres sociaux, les associations et je souhaitais juste savoir si vous aviez avancé sur ce sujet depuis, il n'y a pas très longtemps mais on ne sait jamais. »

Madame LE MAIRE : *« Merci de le rappeler qu'il n'y avait pas si longtemps que ça, Schahrazade. »*

Madame DELAMARE : *« Pardon, je suis très sensible effectivement à la digitalisation et je regarde de très près ce que fait France numérique et ce que propose France numérique et je vous avais dit que je les rencontrais bientôt, je ne les ai pas encore rencontrés depuis le 10 mai mais si vous le souhaitez, je vous ferais un retour et pourquoi pas regarder ce que propose France numérique mais j'y suis très sensible personnellement, sachez-le. »*

Madame NGUYEN : *« Très bien, je vois qu'on partage cette sensibilité là et volontiers pour avoir un retour quand vous les aurez rencontrés, merci. »*

Madame LE MAIRE: *« Dans des délais courts, les choses avancent et je remercie Madame DELAMARE ainsi que l'ensemble des équipes des centres sociaux de travailler là-dessus. Est-ce qu'il y a des observations supplémentaires sur cette note? Je n'en vois pas, je la mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire CNAF n°2012-013 parue le 20 juin relative à la relative à l'animation de la vie sociale,

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018 -2022 signée entre l'Etat et la CNAF,

VU la charte de labellisation des centres sociaux ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

CONSIDERANT que l'Espace Larris-Maradas est un équipement de proximité, qui s'inscrit dans une logique de projet social élaboré, avec et au service des habitants, qui privilégie les dimensions familiales et intergénérationnelles,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner certains habitants de Pontoise qui n'ont pas les moyens d'évoluer efficacement dans les démarches administratives numériques,

CONSIDERANT la labellisation Point numérique de la CAF qui contribue à résorber ces carences d'accessibilité numérique,

APRES AVIS du Bureau municipal unique en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter la CAF pour l'obtention du label Point numérique pour l'ELM pour une durée d'une année et à signer tout document qui s'y rattache dont la charte de labellisation ci-annexée.

CONTRAT DE VILLE ET ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES – BILANS 2020 ET PROGRAMMATION D'ACTIONS 2021

Madame LE MAIRE : *« Nous avons la note 3-6, c'est encore Madame DELAMARE. Est-ce que vous souhaitez qu'on fasse, je pense, j'ai une tendance à dire de présenter les notes 3-6 et 3-7 en même temps vu qu'il s'agit du contrat de Ville, l'une sur le bilan, l'autre sur la programmation. Je pense que les deux sont liées et il y a même une logique à les présenter ensemble sauf si vous en voyez un inconvénient. Ça vous paraît correct ? Je ne vois pas de fronde, donc Schahrazade, Madame DELAMARE si vous pouvez présenter les deux notes à la suite l'une de l'autre avec une même logique et on ouvrira le débat. »*

Madame DELAMARE : *« Très bien, merci. Dans le cadre du contrat de ville effectivement la convention permet l'abattement de la.taxe foncière pour les deux bailleurs concernés dans nos deux quartiers prioritaires à savoir Marcouville et les Louvrais. Donc cette somme qui n'est pas payée en impôt doit être investie sur plusieurs axes donc je ne reviendrais pas sur les dépenses de Séqens parce que Séqens sont assez, ce que je vous avais dit en commission, sont assez organisés si je puis dire. On a quand même un compte rendu, des factures dans leurs dépenses, on a la mise à disposition de locaux pour nos associations. Ils sont très réactifs, je n'ai vraiment pas de sujet. C'est un peu plus difficile avec Erigère, ça été plusieurs mois de discussions, des heures et des heures de réunion pour avoir ce que je vous disais en commission également, pour avoir les critères, les indicateurs de gestion, pour comprendre les dépenses. Plusieurs nouveautés, donc on a réduit largement la dépense de remise en état des logements, il y a la création de deux postes d'adultes relais sur le quartier de Marcouville, aidé par l'Etat également. On a également un test actuellement sur le quartier de Marcouville sur trois immeubles, donc trois immeubles qui n'avaient plus de vide ordures depuis l'incendie du 5 août donc on a un ramassage des ordures ménagères sur la circulaire du quartier avec des bacs jaunes, parce que c'est un quartier sur lequel il n'y avait pas du tout de tri sélectif. Donc pareil c'est une nouveauté. Il y a également beaucoup, il y a un projet sur l'accompagnement des habitants sur le traitement des déchets parce que c'est un gros sujet sur le quartier et également un accompagnement via la TFPB pour les habitants, sur comprendre les charges, ça c'est en cours il y a un très beau projet à venir qu'on vous présentera en temps voulu. Toujours l'accompagnement des habitants, il y a également une partie du street work out qui va être mis sur le quartier de Marcouville. Je pense que vous avez pris connaissance des différents tableaux, des différentes dépenses. Les discussions sont quand même lourdes, c'est difficile, c'est long mais on arrive quand même à trouver un terrain d'entente si je puis dire et surtout des choses qui servent aux habitants et qui sont visibles aux habitants mais le chemin est très long, je le sais.*
Donc toujours dans le cadre du contrat de ville, je passe à la note 3-7. Vous avez effectivement donc dans la convention des financements de l'Etat toujours pour les quartiers de Marcouville et des Louvrais donc il y a plusieurs piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie, le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Donc dix-neuf associations sont soutenues, quatre actions municipales et bien entendu le programme de réussite éducative qui est aujourd'hui indispensable pour nos enfants. Vous avez pris note je pense dans le contrat de ville des différents financements et s'il y a des questions, je vous écoute. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame DELAMARE et merci de rappeler effectivement le travail titanesque que cela représente mais qui est nécessaire à la fois au regard des enjeux qui se présentent à nous à l'échelle de la ville et concernant nos quartiers Politique de la Ville évidemment en particulier du fait que nous avons des partenaires qui doivent être des partenaires et qui apportent des réponses, des solutions, des propositions qui tiennent leurs engagements, cela nécessite comment dirais-je une gestion fine et une vraie impulsion et un vrai contrôle, les services y sont extrêmement vigilants et je sais pouvoir compter notamment sur Schahrazade mais pas que d'ailleurs pour y veiller et même vérifier quasiment jour et nuit sur le terrain que les engagements sont tenus et parfois comme on le dit, la confiance n'exclut pas le contrôle et c'est important de s'en rendre compte sur place des choses. Je vois Monsieur BOMMENEL qui trépigne à l'idée de poser des questions ou des remarques, je vous cède tout de suite la parole. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Tout d'abord une remarque, on reconnaît que des efforts ont été faits et on prend acte que pour une fois depuis de nombreuses années, Erigère a enfin atteint son niveau d'abattement et n'a plus de report, ce qui est quand même un progrès étonnant. Cependant certaines parties des chiffres nous interrogent notamment le fait que à la fois sur ces comptes rendus de Marcouville et des Louvrais, il y a une adéquation à l'euro près entre la prévision et la réalisation avec des pourcentages complexes. Ça nous interroge un petit peu qu'il y ait, on va dire la probabilité que ce soit des vrais chiffres comme c'est uniquement du déclaratif donc je pense qu'il va falloir que vous intensifiez vos efforts malheureusement et que le chemin sera encore long. Ensuite, il y a un point qui m'interroge personnellement c'est au niveau de la surveillance des chantiers de Marcouville, on s'aperçoit que le pourcentage de valorisation de la prévision est de cinquante pour cent alors que le pourcentage de valorisation du réel est de cent pour cent. Ce qui permet effectivement d'atteindre un peu plus facilement on va dire l'abattement pour l'année et donc j'aurais aimé savoir quelles étaient les raisons de cette différence de pourcentage qui n'apparaît nul par ailleurs et dont je n'ai pas trouvé trace dans la littérature. Dernier point et dernière question, je voudrais savoir pourquoi le superviseur référent sécurité a disparu en 2021 sur Marcouville alors que quand même c'est une action qui nous semble à nous vitale au vu des évènements actuels et on voudrait savoir comment cette absence sera compensée. »*

Madame DELAMARE : *« Le référent sécurité a pris sa retraite en début d'année. Alors aujourd'hui ce n'est plus un référent sécurité, je n'ai plus le nom de son poste mais je pourrai vous le donner, donner son nom également, c'est une dame qui travaille sur les deux quartiers, son bureau est à Pontoise et c'est notre interlocuteur qui remplace Monsieur SMRCKA qui a pris sa retraite en début d'année. Juste une petite information sur Erigère, Madame le Maire les a rencontrés il y a quelques semaines. »*

Madame LE MAIRE: *« C'est quasiment toutes les semaines. »*

Madame DELAMARE : *« Je parle du rendez-vous, ça été un peu musclé si je puis dire et on a aujourd'hui un interlocuteur privilégié pour la ville de Pontoise qu'on rencontre toutes les semaines et quand je vous dis qu'on rencontre toutes les semaines, on parle aussi bien des toilettes qui fuient, qui ne sont pas réparés depuis six mois, des souris, des poubelles. Les sujets sont divers et variés, on prend deux, trois heures par semaine sans compter les heures que nous prenons à discuter avec les habitants, à aller fouiller les poubelles, à photographier les caves et c'est véridique. Donc si vous voulez, vous venez avec moi vous êtes le bienvenu cher monsieur. Ce poste existe toujours, il s'appelle différemment et n'est plus compris dans les dépenses de l'abattement de la TFPB. »*

Madame LE MAIRE : *« C'est important parce que le changement de dénomination pourrait laisser à penser que la mission n'est plus exercée, ce qui n'est pas le cas et effectivement nous y sommes très vigilants compte tenu du contexte et Schahrazade a raison de rappeler que parmi les évolutions qui ne sont pas neutres, vous avez la création de ce qu'on appelle un service client qui nous paraissait le béaba, c'est le suivi des locataires, pour répondre aux questions et aux interrogations, aux urgences, ça n'existait pas, je ne sais pas si vous vous rendez compte, ça n'existait pas donc ce service a été créé et monte en puissance. Je peux vous dire que dans ces derniers mois, le service client d'Erigère notamment à Marcouville s'appelait la Ville de Pontoise et ça, ce n'était juste pas possible et notamment Madame DELAMARE sans parler du Maire en personne. Les choses, de nouvelles pratiques sont en train de se mettre en place, ça prend un peu de temps et au-delà de la création de ce service vous avez également, Schahrazade l'a rappelé, la désignation d'un interlocuteur exclusivement dédié au parc locatif d'Erigère pontoisien. Ce qui n'existait pas, de manière à avoir un suivi le plus précis et surtout le plus réactif possible et tout simplement et je dis ça sous le contrôle des différents élus qui ont travaillé avec Erigère et ils sont nombreux, tout simplement d'avoir des réponses à nos questions et interpellations puisque jusqu'à récemment, les seules réponses que nous avions c'est on ne sait pas, on va se renseigner et donc on passait des heures et des heures en réunion en sortant de là sans une réponse fiable, c'est en train d'évoluer, le travail est titanesque. J'en profite, même si on n'est pas sur le sujet Marcouville spécifiquement, le sujet s'y prête pour vous informer que nous respectons les délais également puisque j'ai signé avec le président de l'agglomération de Cergy Pontoise Jean Paul JEANDON ainsi qu'avec*

le directeur général d'Erigère la lettre d'intention à l'ANRU national de requalification de Marcouville donc nous sommes rentrés comme je m'y étais engagée en disant qu'il fallait qu'on rentre dans la phase opérationnelle au printemps, maintenant nous y sommes et les lettres d'engagement sont faites, le travail fait son chemin en tout cas juridique, financier ils sont, j'allais dire, les deux mamelles en tout cas le nerf de la guerre et ensuite on passera à la construction du projet en tant que tel en concertation bien entendu avec les habitants et l'ensemble des élus du conseil municipal. Pardon pour cette petite digression mais qui me semblait importante de vous communiquer. Pardon, Monsieur BOMMENEL, ce n'était pas terminé. »

Monsieur BOMMENEL : *« Sur le pourcentage différent. »*

Madame DELAMARE : *« Sur cette ligne en question, je n'ai pas la réponse mais je vous l'apporterai dans les jours qui viennent. »*

Monsieur BOMMENEL : *« Merci. »*

Madame LE MAIRE : *« Ca me fait penser qu'on s'était fait la même réflexion que ce que vous évoquiez à savoir à la virgule près, la dépense consommée qui correspond à la dépense promise en tout cas prévue. On s'est fait rigoureusement la même réflexion que c'était trop beau pour être vrai, que ça ne marchait jamais comme cela mais on va dire qu'on s'en rapproche néanmoins d'un niveau d'engagement qui est celui qui est attendu. Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN DEROSIER: *« Je vous remercie. Puisque vous avez fait la présentation des deux notes à la fois, je vais vous poser les deux questions en même temps si vous en êtes d'accord.*
Donc sur la note 3-6, j'ai constaté un coût important de la vidéoprotection avec déjà des dépenses importantes en 2020. Donc cent vingt-cinq mille euros pour l'installation sur Marcouville et quarante-cinq mille euros pour l'entretien et la réparation aux Louvrais, donc qui correspond au double du budget pour l'entretien et réparation de Marcouville. Nous nous posons donc la question de l'utilité d'une caméra qui est systématiquement endommagée aux Louvrais. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux investir dans la médiation ou dans des gardiens sachant que ce dernier point rentre dans la TFPB. Un régisseur coûte trente-six mille euros donc on peut le comparer avec le coût de la réparation et l'entretien de quarante-cinq mille euros, c'est moins cher. Nous pensons qu'il y a un énorme besoin d'actions sociales et d'animations très fortes et de faire du préventif pour éliminer les dégradations générales et les dégradations de la vidéo surveillance en particulier. Ça c'était le premier point sur la note 3-6.
Ensuite en lien avec l'animation dans les quartiers et les actions que l'on peut faire. Ce que vous proposez, les réponses que nous avons eues en commission c'est que ce qui est proposé provient des propositions des acteurs en fait, des associations mais que vous de votre côté vous n'avez pas orienté ces propositions, vous prenez ce qu'il y a. Donc les contrats de ville sont bien évidemment une bonne chose mais nous savons également que les priorités de la ville sont propreté et sécurité mais pour les contrats de ville, on se demandait quelles étaient vos priorités pour 2021 et donc nous demandons à ce que le contrat de ville soit axé davantage sur des thèmes tels que l'éducation, les thèmes prioritaires pour nous tels que l'éducation, la prévention de la violence chez les jeunes, Bénédicte ARIES avait déjà posé une question orale sur ce sujet au dernier conseil municipal. Par ailleurs, quelles articulations avec le programme de réussite éducative qui vise à remédier à l'ensemble des difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative ? Donc nous demandons également de développer la partie éducation artistique et culturelle mais aussi la santé environnementale par exemple sur la santé environnementale, l'OMS dénombre plus de huit cent perturbateurs endocriniens dans notre environnement quotidien donc une formation aux parents zéro toxique pour les tous petits nous semble indispensable à organiser et puis enfin les dispositifs d'aide à la recherche de stage et d'emploi aux jeunes ainsi qu'au développement de partenariat est à renforcer. La présence de la mission locale pour les jeunes de quartiers prioritaires doit être repensée, il n'est pas normal qu'elle ait déménagé place Notre Dame. Donc nous ce qu'on souhaite c'est d'avoir un fil conducteur, avoir des priorités claires et des orientations précises de la ville sur ces sujets. Merci beaucoup. »

Madame LE MAIRE : *« Madame DELAMARE. »*

Madame DELAMARE : *« Merci je vais répondre sur la dernière intervention et je reviendrai sur les caméras. Juste l'éducation, bien sûr que oui c'est prioritaire dans le cadre des dépenses du contrat de ville c'est quand même plus de la moitié via le PRE. Ce que je vous avais dit également en commission, on a revu très récemment la mission locale, on leur a demandé des permanences au sein de nos deux maisons de quartiers, à Marcouville et aux Louvrais, ça va se mettre en place et se déployer et on a également rencontré Initiative 95 qui est tout un programme unis cité pour la promotion de l'entreprenariat dans les quartiers, donc il y a vraiment tout un programme et on souhaite qu'il vienne dans nos quartiers, il y a différentes thématiques, ils ont des animations des conférences etc il faut que la crise sanitaire passe et qu'on puisse organiser des événements autour de l'entreprenariat. On a également les Déterminés qui vont s'installer à Pontoise et ça c'est plutôt une très bonne nouvelle avec un laboratoire pour les mamans qui souhaitent se lancer dans la restauration, dans un service de traiteur. C'est quand même une bonne nouvelle et ça sera ouvert aux habitants dans un lieu assez central et accessible pour nos habitants. Les actions posées, Aquarel avait organisé un week-end développement durable qui n'a pas eu lieu malheureusement à cause du contexte sanitaire mais le développement durable, les perturbateurs endocriniens etc toutes ces thématiques sont travaillées par les associations qui sont présentes dans nos quartiers. Vous parliez également, alors vous avez dit tellement de choses que je n'ai pas tout retenu mais il y a la maison sport santé qui arrive sur le quartier des Louvrais donc c'est quand même une bonne nouvelle, je pense que la programmation est assez complète, on a accompagné quasiment toutes les demandes de nos associations et c'est vraiment assez complet il y a les cours de français, le théâtre également qui va faire une belle action sur le quartier des Louvrais. Donc pareil pour ouvrir ce lieu aux habitants qui ne l'est pas aujourd'hui, faut le dire donc voilà les trois piliers du contrat de ville sont répondus. Maintenant effectivement le développement économique et emploi, peut mieux faire et on discute avec les différents partenaires pour qu'on soit plus présents dans les quartiers sur ces thématiques. Alors ensuite sur les caméras, l'année dernière les cent vingt-cinq mille euros, je n'ai plus le chiffre exact c'était l'installation, donc le plan pluriannuel qui avait débuté il y a quelques années, dégradées ou pas il y aura toujours besoin d'entretien sur ces caméras. Des associations sont présentes, je pense notamment à la Sauvegarde 95 mais pas que pour tout ce qui est médiation sociale et on a d'autres associations qui arrivent également sur cette thématique. Mais les caméras si elles sont dégradées c'est qu'elles dérangent. Je trouve qu'elles sont aujourd'hui indispensables, dès qu'il se passe quelque chose dans les quartiers la première chose que vous demande les habitants c'est sortez-nous les images, et je vous le dis le 1 avril quand on est arrivé à Marcouville ce soir-là, tous les jeunes en face de nous ont réclamé à Madame le Maire les images de ce qui s'est passé. Je pense qu'aujourd'hui, la vidéosurveillance dérange mais si elle dérange ce n'est pas pour rien et moi en tant que mère de famille, je suis très rassurée quand on peut avoir les images et ça règle beaucoup d'affaires. Nous n'avons pas les chiffres exacts, je sais que vous aviez posé la question sur une précédente commission, nous n'avons pas les chiffres exacts mais je travaille, je fais un métier où on est sous vidéosurveillance, on a des affaires qui se sont réglées grâce à la vidéosurveillance, sept huit ans plus tard et ce n'est pas anodin, les images servent, sachez-le. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Madame DELAMARE et je ne peux que souscrire à vos propos, on l'a vu encore cette semaine cette fois ci place du Grand Martroy où les riverains nous ont demandé des images à l'occasion de l'incendie pour voir s'il y avait eu du passage. Les caméras comme vous le savez ont été votées au budget pour avoir une caméra place du Grand Martroy, elle va être installée, elle ne l'est pas encore donc c'est pour aller dans le sens de Madame DELAMARE pour dire qu'aujourd'hui on a plus de demandes sur plus de caméras que l'inverse. Pour autant votre intervention, c'est aussi la question de la sécurisation de ces caméras, investir c'est bien après c'est vrai qu'il y a un coût de fonctionnement naturel, important. Le coût de fonctionnement dont on se passerait bien c'est celui de la sécurisation où en tout cas de la remise en route à la suite de dégradations. La ville vient de lancer un vaste projet justement de sécurisation de ces caméras accompagné d'un bureau d'étude. L'objectif étant justement à travers là encore des techniques qui existent, qui sont connues, qui sont liées soit en matériel, matériaux soit en positionnement qui sont des éléments techniques qu'on ne maîtrise pas d'où la présence d'un bureau d'étude sur la base d'expériences déjà faites*

dans certaines villes afin de limiter justement ces coûts de dégradations qui peuvent être importants, qui ne sont pas satisfaisants mais qui pour autant à mon sens ne remettent absolument pas en question l'intérêt et l'utilité des caméras, j'en veux encore pour preuve les derniers évènements. Est-ce qu'il y a d'autres, oui Madame ARIES. »

Madame ARIES: *« Merci Madame le Maire. Je voulais faire une remarque sur les différentes actions entre Séqens et Erigère. On voit bien que Séqens met beaucoup de locaux dit locaux collectifs résidentiels à disposition, à la Sauvegarde, Espace & Lumières, Aquarel mais Erigère ne semble pas en mettre à disposition donc est-ce qu'ils ne savent pas qu'ils ont des locaux ou simplement c'est la continuation de la politique précédente qui ne les prêtait pas ? Ça c'est le premier point et l'autre point parce que ça me paraît un manque récurrent que je demande régulièrement, c'est tous les ans que je reporte parce que je suis quand même teigneuse sur le sujet : où sont les espaces de jeux pour les tous petits ? qui doivent être au pied d'immeubles, c'est extrêmement important, il n'y en a plus, où sont les installations extérieures qui permettent aux jeunes femmes de pratiquer les activités physiques qui les intéressent ? Y en a pas plus aux Louvrais qu'à Marcouville, je l'affirme, je le répète, il faut accueillir tous les âges, tous les sexes sur l'espace public pas simplement pour les jeux de ballons. Les jeunes des deux sexes ont le droit à leurs activités, on le voit bien sur les City Parks que c'est une fréquentation essentiellement masculine. Ce n'est pas qu'une question d'égalité des sexes mais aussi une question de sécurité de l'espace public. Plus il y a un public varié légitime à être sur l'espace public parce qu'ils ont des choses à y faire, plus c'est sécurisant. »*

Madame LE MAIRE *: « Merci Madame ARIES. Je vais répondre sur votre première question, après je laisserai sur la deuxième Schahrazade et peut être Monsieur BLANCHARD aussi qui a peut-être des choses à dire sur les aménagements des équipements sportifs adaptés à la pratique féminine.*
S'agissant d'Erigère sur les locaux mis à disposition, vous n'avez pas tort voire vous avez raison. C'est un sujet sur lequel Erigère était en retard et est en train de reprendre la main et de se mettre à niveau. Tu en as parlé Schahrazade avec l'association les Déterminés donc un laboratoire et des ateliers de cuisine qui vont être mis en place dans les locaux d'Erigère, c'est un début, c'est une prise de conscience. Évidemment qu'il y a vocation à s'amplifier. Je pense que vous pouvez mesurer l'immensité de la tâche qu'il y a avec Erigère sur l'ensemble des obligations qui leur incombe et qui ne sont pas remplies jusqu'à présent et je pense que le retard commence à être rattrapé, il y a encore du chemin mais en tout cas on est sur la bonne voie.
Sur la question des locaux que vous ciblez plus précisément, nous commençons déjà à avoir des retours et des évolutions en quelques mois.
Sur la pratique sportive ou sur les autres questions, Schahrazade tu as des compléments à apporter ou Sébastien. »

Madame DELAMARE : *« Sur Marcouville, on n'est malheureusement pas chez nous. On a réussi et je remercie encore Monsieur BLANCHARD qui a négocié l'installation d'un nouvel équipement prochainement. On est en train de regarder puisqu'on ne peut plus rien installer sur la dalle donc les dernières études ont montré que la dalle est très fragile. Mais je vous rejoins, il n'y a rien pour jouer, les enfants n'ont rien pour jouer sur le quartier, il y a très peu d'équipements, maintenant la dalle est extrêmement fragilisée, on ne peut pas installer sur la dalle même. Il y a des réflexions en cours là, on a pu mettre en place ce nouvel équipement pour cette année mais ça reste très difficile et techniquement et par le fait que nous ne sommes pas chez nous. Mais des recherches sont en cours sur les Louvrais, nous avons cette installation qui arrive, bien entendu les jeux pour enfants c'est à réfléchir pour les prochaines années soit par la TFPB mais pas que, il y a besoin et c'est une demande.*
Concernant les locaux, les locaux bien entendu, il y a un gros travail à faire de la part d'Erigère, il y a un recensement qui est en cours sur Marcouville parce qu'avec l'effondrement, la maison de quartier qui n'est praticable qu'à trente pour cent, on a plusieurs associations qui sont à la rue donc il y a un recensement qui est en cours avec notre nouvel interlocuteur sur les Louvrais, ça été demandé également on n'a pas eu encore de réponse mais pareil, on a des associations qui sont demandeurs, Séqens, tous leurs locaux sont occupés donc le recensement est en cours et ça été demandé. »

Madame LE MAIRE: *« Sébastien sur la pratique sportive, tu veux ajouter un mot. »*

Monsieur BLANCHARD : *« Je disais oui, ma note va être complètement spoliée mais là elle va l'être complètement mais toute façon c'est un travail d'équipe. Les réhabilitations des jeux et l'arrivée d'un nouvel équipement sur la place qui nous est attribuée c'est pour ça qu'on va renouveler la convention et ça sera l'objet de la note qui va arriver, a été fait en concertation avec les jeunes. Alors bien évidemment à tendance plutôt masculine mais n'a pas été centré que sur le football ou futsal et que les sports qu'on va mettre à l'honneur dans la réhabilitation sont des sports aujourd'hui dont le basket-ball ou la pratique du work out qui peut être masculin ou féminin, ce n'est pas du tout ciblé que masculin et le basket aujourd'hui devient un sport de plus en plus féminin quand on voit le développement de la discipline chez les spartiates avec leur équipe féminine. Bien évidemment sur le sport en tant que tel, le foot n'est pas non plus cent pour cent masculin. Après j'entends bien la demande des jeunes qui sont venus devant nous qu'on a concertés pour faire cette réhabilitation, était centrée sur les sports que je viens de vous citer. »*

Madame LE MAIRE : *« La note 3-6 et la note 3-7 et on est même en train de présenter la note 3-9. Quelle efficacité, profitons-en, je les appellerai séparément néanmoins et bien entendu. Allez-y Madame ARIES. »*

Madame ARIES: *« Puisqu'on est sur la 3-9 et sur le fait qu'il y a l'ASL c'est compliqué Marcouville. Il y a l'ASL qui gère l'ensemble des espaces collectifs du grand ensemble de Marcouville avec quatre ou cinq propriétaires. Je rappelle quand même que Erigère, ex logis social, constructeur a quand même les deux tiers des voix. Vous dites, soixante-dix pour cent ce n'est pas si loin. Par conséquent, il peut être déterminant il faut qu'il y soit sensible. Manifestement depuis cinquante ans c'est à peu près l'âge de ce quartier, il ne s'en est pas occupé, il a laissé faire. Le changement de propriétaires est une occasion pour que ça change. Après ce fameux terrain de basket, est-ce que c'est vraiment indispensable de le réparer là où il est ? parce que au niveau sonore, c'est épouvantable. Il est en fosse, au pied d'immeuble et par conséquent ça réverbère tous les sons, donc si on le refait en l'état sans le couvrir c'est une catastrophe, là à l'heure actuelle les gamins n'y vont pas parce que ce n'est pas praticable et je reviendrai sur le fait que ces jeux de balles sont des nuisances importantes au point qu'aux Larris Maradas à un moment, on a fini par éteindre les lumières de City stade parce que les gens ne pouvaient plus dormir tard le soir l'été. »*

Madame LE MAIRE: *« Madame ARIES, si je peux me permettre ce n'était pas à cause de bruits de ballons. »*

Madame ARIES: *« Il n'y avait pas que ça, mais ça compte, ça fait vraiment partie des difficultés donc je voudrais que soit réfléchie la pertinence de refaire ce terrain de basket à cet endroit-là, c'est important. Les trucs de work out, vous dites sûr c'est très utilisé aussi par les filles, je suis moins convaincue que ça. »*

Madame LE MAIRE: *« Ça peut servir à faire aussi du yoga aussi vous savez. Trêve de plaisanteries. Je vais redire en moins bien ce qu'a dit Sébastien BLANCHARD. Ces équipements, je tiens à dire que ça été là encore une promesse de notre part à la suite de sollicitations bien légitimes de la population et des jeunes en particulier, qu'on s'occupe d'eux et qu'il y ait des équipements qui correspondent à leurs demandes et je précise qui correspondent à leurs demandes parce qu'il y a eu un travail qui a été fait avec eux pour s'assurer et je le dis puisqu'on a même changé de programmation en fonction des échanges qui ont pu avoir lieu avec les jeunes sur place mais pas que les jeunes justement pour que ce soit adapté à un maximum de Pontoisiens habitant à Marcouville y compris dans les différentes tranches d'âge parce qu'il n'y a pas que la différence de sexe, ça c'est le premier point.*
Le deuxième point c'est de dire qu'il y a un travail important qui est réalisé dans des délais extrêmement courts en l'espace de quelques mois et vraiment je remercie la direction des sports et puis l'implication de Sébastien sur ce dossier pas que sur celui-ci parce qu'il y a un deuxième équipement qui sort exactement en même temps au mois de juillet aux Louvrais ça c'est le premier point. Le deuxième point, moi j'entends ce que vous dites sur le basket, il y a des nuisances, j'entends surtout une demande de la population de pouvoir s'exprimer et de pouvoir faire du sport sur place au sein du quartier et je précise au sein du quartier et vous

voyez où je veux en venir, j'entends qu'il faut déplacer l'équipement, vous voulez le mettre où ? Sur une dalle qui ne peut plus supporter quoi que ce soit compte tenu de sa fragilité du fait du manque absolu d'investissement et d'entretien depuis sa création. Croyez bien que ça été regardé de très, très près et que si en parallèle, vous demandez en plus et c'est souhaitable, je partage, on l'a écrit même, en parallèle des jeux pour enfants, à un moment, ça ne passe pas. Puis il y a une question également où vous devez trouver un bon équilibre entre rapidité d'intervention, je vous rappelle que ce quartier a été touché y a bientôt un an, on ne va pas attendre cinq ans le temps qu'on fasse toutes les études de solidité des différents sites pour pouvoir installer un équipement sportif pour une population de trois mille cinq cent habitants composée à plus de cinquante pour cent de jeunes. Voilà la réponse que je vous fais, je souhaite qu'on soit pragmatique même si j'entends vos réactions, j'entends vos réflexions que je partage pour partie, nous y veillons attentivement en ayant un dialogue si non permanent en tout cas régulier avec les premiers concernés et je serais très heureuse de vous accueillir à l'inauguration que nous ne manquerons pas de faire en juillet et vous verrez à quel point ces équipements répondent à un besoin et une demande mais je vous laisse la parole bien volontiers. »

Madame ARIES: *« Merci Madame le Maire. Je voudrais juste reprendre quelque chose d'essentiel parce que je ne fais pas partie de la majorité, je ne suis pas invitée mais je me suis penchée sur les plans et puis j'ai présenté le quartier à des charmantes, comment dirais-je, beaucoup exploré le quartier avec des charmantes étudiantes en architecture et qui regardaient les plans du sous-sol et qui disaient que c'était relativement incompréhensible parce que ce n'était pas complètement exact mais qu'on y comprenait quand même que la dalle en aucun cas n'est une pièce d'un seul morceau sur tout le quartier. Il y a en fait une dalle centrale qui correspond effectivement à l'espace central, celui où il y a eu l'effondrement sur un petit quart et après il y a des espèces de rues souterraines qui vont desservir les parkings en sous-sol de toutes les tours. Donc le sol n'est pas fragile partout. »*

Madame LE MAIRE : *« Si, si Madame ARIES c'est là où je vous interromps tout de suite. Je ne sais pas, j'ai beaucoup de respect envers vos étudiantes architectes qui doivent avoir beaucoup de talent mais je vous assure que l'ensemble des études concernaient l'intégralité de la dalle et pas uniquement la partie qui s'est effondrée et ce n'est pas l'effondrement de la dalle qui fragilise le reste mais elle l'était déjà et elle l'est toujours sur son intégralité, même si effectivement elle n'est pas d'un seul tenant et c'est heureux. Mais malheureusement les études démontrent que c'est l'intégralité de la dalle qui est fragile, qui nécessite d'y être extrêmement attentif et je le dis au passage qu'aujourd'hui garer sa voiture sur la dalle est extrêmement dangereux puisque cette dalle n'est pas en capacité de soutenir le poids des voitures. C'est un appel aussi que je fais aux habitants qui seront les premiers à être à nouveau et j'espère que ça ne se passera pas mais possiblement dans la difficulté compte tenu du non-respect des règles. Il y a une dalle qui n'est pas faite pour ça et qui n'est pas en capacité d'accueillir des poids supplémentaires d'autant plus compte tenu de son état de vétusté et des travaux qui doivent être entrepris et c'est la raison pour laquelle à la suite des drames de juillet puis d'août, Marcouville a été reconnu alors que c'est un petit quartier pour une échelle d'ANRU national, rentre dans un programme d'ANRU national, je vous assure que ce n'est pas un hasard, ce n'est pas juste pour mes beaux yeux c'est vraiment parce que ce quartier non seulement mérite mais l'exige et le plus rapidement possible. Nous avons de ce fait un calendrier extrêmement tendu, alors je vous assure que si on fait les équipements à cet endroit-là c'est vraiment parce qu'on n'a pas d'autres choix. J'étais la première à dire faut réinvestir ce quartier dans son cœur, dans son sein, la dalle aujourd'hui ne nous le permet pas.*
Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations sur ce dossier, sur ces notes ? Finalement, je vais faire trois votes dissociés néanmoins pour qu'on soit bien d'accord. Je vais mettre dans un premier temps aux voix la note 3-6, qui est contre? Qui s'abstient? Elle est adoptée à l'unanimité je vous remercie.
La note 3-7, qui est contre ? Qui s'abstient? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Je fais un petit saut du coup, la note 3-9 présentée en duo par Madame DELAMARE et Monsieur BLANCHARD, mise à disposition à la ville du terrain à Marcouville pour les équipements sportifs, note 3-9. Qui est contre? Qui s'abstient? Une abstention, elle est donc adoptée, je vous en remercie. »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui instaure l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires et fait obligation au bailleur d'être signataire du contrat de ville pour en être bénéficiaire,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la convention d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, signée le 19 septembre 2016, et son avenant adopté le 1e octobre 2020,

OUÏ l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

CONSIDERANT que la convention relative à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties prévoit des programmes d'action triennaux révisables annuellement,

CONSIDERANT que le dispositif prévoit un point d'étape pour valider les bilans de l'année écoulée et les programmes d'actions de l'année en cours,

CONSIDERANT les bilans qualitatifs et financiers portant sur les programmes d'actions exécutés en 2020, ainsi que les programmations prévisionnelles 2021, transmis par ERIGERE et SEQENS, bailleurs, concernés par l'abattement à Pontoise, ci-annexés,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** les bilans 2020 ainsi que les programmes 2021 pour les bailleurs ERIGERE et SEQENS ci-annexés sur les quartiers des Louvrais et de Marcouville.

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION DES ACTIONS 2021

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU le tableau récapitulatif de la programmation des actions 2020 ci-annexé,

OUÏ l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE, rapporteur,

CONSIDERANT que pour Pontoise, les sites prioritaires retenus sont Marcouville et les Louvrais,

CONSIDERANT les avis favorables émis par les Conseils citoyens des quartiers de Marcouville et des Louvrais sur la programmation des actions 2021,

CONSIDERANT que les projets retenus par l'Etat répondent aux grands enjeux du contrat de ville et présentent un intérêt local pour la population pontoisienne,

CONSIDERANT que quatre projets municipaux sont proposés pour un coût total de 173 100 € et que l'Etat contribuera à ces actions à hauteur de 27 500 € (sous réserve de la notification des subventions par l'Etat/CGET),

CONSIDERANT que l'enveloppe de subvention de la commune permet de cofinancer les projets associatifs à hauteur de 10 400 €,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2021 dans le cadre de la politique de la ville et **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer les conventions et les documents afférents aux actions municipales présentées dans le cadre des dispositifs Contrat de ville.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE financièrement à la réalisation de ces actions, en accordant les subventions suivantes :

-4 000 € à l'association La Sauvegarde du Val d'Oise pour ses projets chantiers de mobilisation (2 000€) et favoriser l'accès à l'emploi des jeunes majeurs – ACI (2 000€)

-800 € à l'association Espaces et Lumières pour son projet « Petits citoyens de demain » (400€) et soutien à la parentalité (400€),

-1 500 € à l'association Objectif réussite pour son projet « Festival de Danse 1Pose ton style »,

-1 800 € à l'association Nil Obstrat/ Nil Admirari pour son projet « Rues aux enfants, rues pour tous »,

-1 000 € à l'association APIL pour l'action « Franc parler »

-800 € à l'association Ex Aequo pour l'action « Maison sport santé société »

-500 € à Points Communs pour l'action « Les Louvrais : quartier d'arts & d'histoires »

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses ainsi que les recettes sont inscrites au budget de la Ville.

MISE A DISPOSITION A LA VILLE, DE TERRAINS A MARCOUVILLE - EQUIPEMENTS SPORTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention de mise à disposition d'équipements sportifs ci-annexée,

OUÏ l'exposé de Monsieur Sébastien BLANCHARD, rapporteur,

CONSIDERANT l'enclavement du quartier de Marcouville et que ses habitants ont subi de nombreux aléas durant l'année 2020,

CONSIDERANT que le quartier connait un déficit d'installations sportives et qu'une partie de celles-ci accusent un vieillissement prononcé,

CONSIDERANT qu'afin de rééquilibrer l'offre sportive, la commune souhaite réhabiliter l'existant et installer de nouveaux équipements sportifs à Marcouville,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 38 voix pour et 1 abstention (Bénédicte ARIES)

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs à Marcouville.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'équipements sportifs ci-annexée ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CERGY PONTOISE ECHECS

Madame LE MAIRE: *« On reprend l'ordre, on repart une seconde en arrière. Oui, Sébastien tu voulais prendre la parole. »*

Monsieur BLANCHARD: *« Oui je voulais juste compléter un point sur la 3-9. »*

Madame LE MAIRE: *« Un peu frustré là, on est allé vite. »*

Monsieur BLANCHARD : *« Non, pas de souci. Concernant le cahier des charges et l'équation du temps imparti et des moyens que nous avons et je remercie encore Schahrazade et la TFPB trouvée pour pouvoir amener un nouvel équipement et bien évidemment avec plusieurs concertations, un des jeunes d'un collectif de Marcouville qu'on avait rencontré, de partager ce qu'il souhaitait sur le point du basket-ball dont vous parliez, la non utilisation était surtout liée à un problème de drainage de l'eau sur le terrain et un non marquage des lignes au sol. Donc aujourd'hui les panneaux ont été un peu désuets donc du coup aujourd'hui c'est une demande de leur part. Aujourd'hui, le basket-ball redevient une discipline de plus en plus jouée en extérieur, en outdoor, avec des trois trois qui se pratiquent et d'avoir un travail fait par les services de drainer l'eau, de ne plus avoir une grosse flaque d'eau après certaines pluies et d'avoir des lignes, permet maintenant, pourra permettre demain de rejouer. Bien évidemment, on leur avait proposé d'autres choses mais cette demande était un fait des jeunes de rapidement pouvoir le réhabiliter parce que retracer des lignes, rechanger les panneaux et les filets et de drainer un peu mieux l'eau c'était de nouveau un équipement qui nécessitait pas grand-chose pour pouvoir le faire. Ensuite le city de futsal : bien évidemment eu égard le club de ce quartier, il était important de le faire parce qu'il sert aussi aux jeunes mais aussi aux clubs qui jouent en ligue 2 de pouvoir avoir des créneaux qu'ils n'ont pas assez malheureusement en indoor donc ils peuvent aussi s'entraîner là à un certain moment. Et le street Workout et aussi le pourquoi ça se fait dans cette enceinte qui nous appartient pas d'où le renouvellement de la convention, c'est que ces jeunes et moins jeunes souhaitent avoir eux aussi ces équipements. C'est pour cette raison que quand ils ont su qu'aux Louvrais il allait y avoir un street workout, on s'est empressé de trouver toutes les solutions en notre possession pour leur délivrer aussi parce qu'il y en avait un déjà aux Larris, qu'aujourd'hui les Louvrais avaient fait la demande il y a un an. On avait trouvé la solution et là en l'espace de quelques mois, on va pouvoir aussi leur faire un équipement donc on aura trois équipements plus ou moins de même taille avec pour le coup des configurations un peu différentes pour les spécialistes et ça permet de tourner justement en inter quartiers et faire d'autres choses.*
Quant à la discipline et le pourcentage féminin masculin, aujourd'hui il n'y a pas de frein à ce que les femmes puissent en faire. J'en conviens il y a peut-être plus une majorité d'hommes qui viennent pratiquer ce sport mais aujourd'hui il n'y a pas de raison au vu des images qu'on peut voir aujourd'hui parce que c'est très tendance, très demandé, il suffit de regarder sur les réseaux, tout le monde se filme sur les figures qu'ils font, il y a aussi des femmes. Voilà ce que je voulais ajouter Madame le Maire. »

Madame LE MAIRE: *« Merci Monsieur BLANCHARD et je vous propose d'enchaîner en co-animateur, je ne sais pas lequel de vous deux présente la note Schahrazade ou Sébastien sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cergy Pontoise Échecs. Qui prend le micro? Schahrazade. »*

Madame DELAMARE: *« Merci Madame le Maire. Donc attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cergy-pontoise Échecs et effectivement j'y associe Monsieur BLANCHARD que je remercie. Les échecs c'est vraiment le sport de l'année donc ils organisent cette année le mois des Échecs à Cergy-Pontoise et pour cet évènement sur un budget global de onze mille euros, il sollicite toutes les villes de l'agglomération et nous sollicite pour les accompagner à hauteur de cinq cent euros. Nous souhaitons les accompagner et j'aimerai saluer le travail de l'association dans les écoles pontoisiennes et notamment à l'école Ludovic Piette parce qu'effectivement les jeunes Pontoisiens s'initient aux échecs et c'est quand même plutôt agréable et*

positif et j'aimerais les saluer et surtout les accompagner. »

Madame LE MAIRE : *« Et c'est un sport totalement mixte. Madame FROMENTEIL. »*

Madame FROMENTEIL : *« Oui je voulais juste rajouter qu'il n'y avait pas uniquement l'école Ludovic Piette Schahrazade. Ils interviennent également à l'école des Lavandières. C'est une décision de la directrice et ils vont commencer par une seule classe puis ensuite le but étant justement de faire en sorte que l'école entière puisse se mettre aux échecs. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette note? Je n'en vois pas. Je la mets donc aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. »*

VU le code général des collectivités territoriales, dont l'article L. 2311-7,

VU la loi modifiée n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment dans son article 9-1,

VU la délibération n° 37/21 en date du 25 mars 2021 relative à l'attribution des subventions aux associations pontoisiennes pour l'année 2021 et plus spécifiquement aux subventions exceptionnelles,

OUÏ l'exposé de Madame Schahrazade DELAMARE rapporteur,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur des associations, la Ville de Pontoise soutient et accompagne le mouvement associatif,

CONSIDERANT qu'elle accorde également des aides financières exceptionnelles aux associations afin de les aider dans leur fonctionnement ou leurs projets,

CONSIDERANT l'implication de l'association Club Cergy-Pontoise Echecs sur la Ville de Pontoise,

CONSIDÉRANT que cette association a plus d'un an d'existence,

APRÈS AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Club Cergy-Pontoise Echecs pour l'organisation du Mois des échecs à Cergy-Pontoise.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal 2021.

RENOUVELLEMENT DU PROJET JEUNESSE BOURSE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

Madame LE MAIRE : *« Nous avons maintenant la note 3-10. A nouveau Monsieur BLANCHARD sur le renouvellement du projet jeunesse, bourse de découverte professionnelle. »*

Monsieur BLANCHARD: *« Oui Madame le Maire. Donc je suis là pour vous présenter le renouvellement du projet concernant la bourse de découverte professionnelle en mairie pour l'année 2021 suite au succès de l'expérimentation de 2016 et des sessions 2017, 2018, 2019 et 2020 malgré le contexte sanitaire. Nous souhaitons proposer de nouveau quarante autres bourses aux jeunes Pontoisiens. Du fait de la conjoncture sanitaire, on a donc changé la période qui ne sera donc pas estivale mais jusqu'aux vacances de la Toussaint.*

Pour rappel des faits, la bourse de découverte professionnelle a pour objectif de proposer à des jeunes de seize et dix-sept ans une immersion professionnelle de courte durée, vingt-deux heures au sein d'un service municipal juste avant et au début des vacances d'été et encore une fois jusqu'aux vacances de la Toussaint. Aujourd'hui c'est donc une très bonne initiative qui a été mise en place pour que les jeunes de cette tranche d'âge qui ne sont pas encore majeurs et qui ne trouvent pas forcément un job d'été puissent commencer à découvrir le monde du travail et donc remplir une première ligne sur CV et d'avoir en contrepartie une bourse d'un montant de cent cinquante euros.
Concernant le bilan de l'action de 2020, les quarante bourses ont été attribuées et les jeunes ont donc fait des interventions dans différents services dont vingt-sept au service de l'enfance qui est demandeur et qui a des missions intéressantes, un au service du patrimoine et un en bibliothèque, trois au service des sports, cinq aux espaces verts et deux au service DRH. Ça c'était pour le bilan 2020.
Pour votre parfaite information sur 2021, on va agrandir la période pour qu'ils puissent intervenir et qu'ils aient des missions intéressantes. Aujourd'hui on va augmenter les propositions d'accueil à d'autres services ça sera le CCAS, l'accueil en mairie et l'espace Larris Maradas et l'espace des Cordeliers. Donc voilà aujourd'hui ce que j'avais à proposer pour le renouvellement de cette note qui a permis alors j'avais une question lors de la commission lors du bilan. Il a bien été pris en compte le fait qu'on questionnera prochainement dans les sessions à venir les enfants pour savoir comment parfaire et comment ça pourrait être optimisé mais en tout cas les comptes rendus sont très positifs et les jeunes ont pu démontrer leur sérieux, leur ponctualité et leur engagement. Je vous invite à renouveler cette proposition que nous faisons aux jeunes Pontoisiens. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Sébastien. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame NGUYEN. »*

Madame NGUYEN DEROSIER: *« Oui je vous remercie. Nous soutenons ce dispositif bien évidemment qui permet aux jeunes majeurs d'avoir une première expérience professionnelle et un peu d'argent gagné par soi-même, c'est toujours satisfaisant pour eux. En commission, j'ai demandé une transparence sur les critères de choix qui aboutiraient à un refus de candidature d'un jeune et il nous a été répondu qu'il n'y a jamais eu plus de candidats que de places. Dans une ville aussi grande comme Pontoise, nous en avons déduit que la diffusion de l'appel à candidature a peut-être été relativement confidentiel et nous pensons qu'il y a un besoin de communiquer plus largement sur ce dispositif auprès de tous les jeunes de toute la ville.*
Par ailleurs, vous nous avez parlé d'une évaluation en fin de stage permettant aux jeunes de s'exprimer sur leur vécu et les enseignements tirés de ce stage. Donc nous vous demandons de bien vouloir nous faire un retour sur cette évaluation effectuée par les jeunes qui mériterait d'être connue et publique et toujours dans le même ordre d'idée de communication.
Et par ailleurs, nous pensons que ce dispositif pourrait être étendu aux associations, pour que les associations qui occupent le terrain animent la ville surtout cet été donc je cite l'exemple de l' association Objectif Réussite qui a particulièrement les moyens d'encadrer ces jeunes en matière de compétences, on a des animateurs, des éducateurs chevronnés et en ce qui les concerne le besoin d'aide est énorme s'ils tiennent cet été le rythme des animations tel qu'ils les ont tenus l'année dernière dans les quartiers, ils auront vraiment besoin d'aide. Donc ce ne sont certainement pas les seuls qui auront besoin d'aide donc voilà nous suggérons d'étendre ce dispositif mais tout d'abord en lançant un recensement auprès des associations comme Objectif Réussite qui pourrait avoir besoin d'aide pour animer notre ville et également pour que la mairie puisse les accompagner dans cette démarche. Je vous remercie. »

Madame LE MAIRE: *« Merci. Sébastien, tu veux compléter ou on prend acte ?»*

Monsieur BLANCHARD : *« On prend acte. »*

Madame LE MAIRE : *« Globalement on partage l'appréciation sur le fait que c'est un dispositif adapté et qui en fonction de l'activité et en fonction de nos moyens aussi, peut être développé. J'attire votre attention, on est tous d'accord là-dessus quand on déploie un dispositif, il faut veiller à ce que la communication suive. Ça*

peut paraître évident mais ça ne l'est pas toujours donc le dispositif doit pas exister pour lui-même mais bien pour les bénéficiaires pour lesquels il est bâti et la communication est le vecteur qui permet de toucher son public, ça c'est le premier point.
Sur l'évaluation, je suis d'accord c'est un deuxième volet. Un dispositif doit être connu et il doit être efficace et pour s'assurer de son efficacité rien de mieux pour l'évaluer que de l'évaluer et de faire un bilan. Moi je propose que pour les prochains renouvellements, il y ait effectivement Sébastien, un bilan qui soit fait des bourses passées, des projets passés afin qu'on puisse mesurer l'efficacité de ce type de dispositif.
S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre cette note aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous remercie et vous avez fait presque la transition comme me le suggérait Monsieur MORCELLO à propos des animations de cet été, on aura l'occasion d'en reparler mais nous avons déjà dans un premier temps avec la note 3-11 la tarification culturelle 2021-2022. C'est presque un bonheur d'imaginer qu'on va pouvoir faire appliquer des tarifs à une saison culturelle parce que ça suppose qu'il y aura une saison culturelle. Monsieur MORCELLO, Patrick ? je te laisse la parole. »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°48/16 du 19 mai 2016 relative à la création de ce projet jeunesse,

VU les conventions d'accueil et d'attribution de la bourse ci-annexées,

OUÏ l'exposé de Monsieur Sébastien BLANCHARD, rapporteur,

CONSIDERANT la proposition de renouvellement de l'action « Bourse de découverte professionnelle » en mairie, action à destination des jeunes pontoisiens âgés de 16 et 17 ans,

CONSIDERANT qu'il est envisagé d'accueillir au maximum quarante jeunes, sur la période du 5 au 30 juillet 2021 et du 18 au 29 octobre 2021, au sein des services municipaux,

CONSIDERANT que pendant sa semaine d'accueil, chaque jeune doit réaliser un volume de 22 heures au sein du service accueillant et participer au module de 2 heures d'information collective,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de sa mission, sous réserve d'une évaluation et de son assiduité, le jeune se verra remettre une bourse d'un montant de 150 € maximum,

CONSIDERANT que la bourse sera versée au nom du boursier ou à défaut de compte de ce dernier, à celui de son représentant légal,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la Commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le renouvellement du projet jeunesse de découverte professionnelle en mairie, selon les nouvelles modalités.

ARTICLE 2 : AUTORISE la création de la bourse de découverte professionnelle en mairie, d'un montant maximum de 150 € par jeune, pour une mission de 22 heures au sein des services municipaux dont un module d'information collective de 2 heures.

ARTICLE 3 : AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention d'accueil et d'attribution d'une bourse de découverte professionnelle en mairie et tous les documents qui s'y rattachent.

ARTICLE 4 : AUTORISE le versement de la bourse au nom des boursiers ou à défaut, celui de leur représentant légal.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal, soit 6000€.

TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022

Monsieur MORCELLO: *« Merci beaucoup Madame Le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, c'est un véritablement plaisir parce que ça fait quand même un an que nous sommes on va dire fermés sur le Dôme, il n'y a plus rien et là nous allons pouvoir rouvrir. C'est pour ça que nous proposons effectivement la tarification de cette saison culturelle qui s'étale non pas sur une année civile mais bien sur une année scolaire de septembre à juin et pour permettre la bonne application de ces tarifs, il est nécessaire de les adopter avant la fin de la période scolaire en cours. Alors il ne s'agit absolument pas d'une augmentation de tarif mais d'une simplification puisque pour résumer si vous voulez, nous avons rajouté une colonne dans la tarification A pour y insérer la semaine bleue plutôt que d'avoir une ligne tarifaire pour la semaine bleue. Nous avons intégré donc à la tarification C à deux euros les scolaires comme ça nous avons simplifié et rendu plus lisible notre tarification qui n'était pas forcément très simple pour tous. J'ajoute et nous reprenons également les abonnements qui sont de nouveau proposés forcément après cette période plus que calme. Je rappelle que le tarif abonnement s'applique dès lors qu'un usager achète en une seule commande une ou plusieurs places pour quatre spectacles ou plus. En tout cas, sachez que nous sommes ravis de rouvrir et nous aurons l'occasion Madame NGUYEN de pouvoir échanger dans quelques instants cet été sans doute, je n'en dis pas plus, en tout cas merci de m'avoir écouté pour cette note. »*

Madame LE MAIRE : *« Ça sent l'enthousiasme, l'impatience de Patrick pour reprendre une vie quasi normale et surtout permettre à nos différents acteurs culturels qu'ils soient professionnels ou associatifs de pouvoir à nouveau s'exprimer et rencontrer un public. Monsieur DREVELLE, vous avez une question, une observation. »*

Monsieur DREVELLE : *« On est content de voter cette note. Effectivement, je pense qu'on a tous hâte de retrouver le spectacle vivant, c'est quand même quelque chose qui est important pour la culture, pour la vie, l'épanouissement de chacun et donc on trouve aussi bienvenu d'avoir simplifié les tarifs, plus c'est simple et plus ça attire de monde. D'ailleurs, on peut aussi noter que dans la grille tarifaire, on a pas mal de tarifs réduits selon les âges, les statuts. Ce qui est intéressant ça permet à beaucoup de monde de profiter d'un tarif réduit pour le spectacle et l'accès à la culture c'est vraiment quelque chose qui nous semble important. Alors parfois il venait des idées d'un ordre du jour d'un conseil municipal et là il se trouve que cette fois ci c'est un peu ça en rapprochant la note 3-2 dans laquelle on avait la grille tarifaire du scolaire et du périscolaire basé sur le quotient familial et cette note 3-11, on s'est dit, on s'est demandé si, pas forcément cette saison, si pour la saison prochaine ça ne pouvait pas être une piste de réflexion de rajouter aux ouvertures de droits aux tarifs réduits peut être les foyers, les personnes qui dépendent des premières tranches du quotient familial ou peut être combler d'éventuels trous dans la raquette qui pourrait y avoir sur les tarifs réduits et de permettre au plus grand nombre d'accéder aux spectacles y compris les ménages les plus modestes. »*

Monsieur MORCELLO : *« Je vous remercie pour cette réflexion, nous la mettrons à l'étude parce qu'elle a une certaine pertinence. Mais pour le moment ce n'est pas à l'ordre du jour, nous avons vraiment joué la carte de la simplification mais il est clair que je pense qu'il peut y avoir un intérêt tout à fait à aller aussi à la rencontre de ces familles défavorisées en proposant des tarifs avantageux. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur MORCELLO. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre cette note aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2331-2 et 2331-3,

VU les tarifs 2021-2022 concernant le service culturel,

OUÏ l'exposé de M. Patrick MORCELLO, rapporteur,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la tarification du service culturel applicable à partir de 1er septembre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les tarifs de la saison, des abonnements et des bénéficiaires des tarifs réduits,

APRES AVIS du Bureau municipal en date du 15 avril 2021 et de la commission plénière en date du 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE les tarifs de la saison culturelle 201-2022 suivants :

	Plein tarif	Tarif réduit	Semaine bleue	Pass Campus, Pass Culture	Moins de 12 ans	Invitation	Abonnement
Tarif A *Têtes d'affiche, humour*	22,00 €	15,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	12,00 €
Tarif B *Spectacles découvertes*	13,00 €	10,00 €	-	5,00 €	5,00 €	0,00 €	7,00 €
Tarif C *Concerts Caméléon, Séances scolaires, amateurs, petites formes et jeune public*	5,00 €	2,00 €	-	2,00 €	2,00 €	0,00 €	Tarif hors abonnement

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES N° 52/2021 AU N° 106/2021

Madame LE MAIRE: *« Nous avons maintenant les décisions sur les informations du Maire. Est-ce qu'il y'a des questions sur ces décisions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Donc nous avons comme dernier point à l'ordre du jour une question orale de Madame NGUYEN qui je vois, essaie de faire fonctionner son micro pour prendre de l'avance mais j'aurais dû parler plus longtemps, on vous écoute Madame NGUYEN. »*

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
52	Mise à disposition d'un logement communal sis 3 rue Jean-Paul SOUTUMIER	Mme DA SILVA GARCIA	Recette: loyer mensuel de 540,04€
53	Contrat pour la réalisation du spectacle en classe "Polichinelle et Orphée aux enfers" à destination des écoles élémentaires	FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE	1 750 €
54	Avenant n°2 au contrat de prestation de service avec une association dans le cadre d'une formation "amélioration temps du repas" sur le temps périscolaire à destination des personnels encadrant le temps du midi	GLOBE CROQUEURS	990 €
55	Contrat de prestation d'animations artistiques à destination des enfants des crèches de la Ville de Pontoise - 30 interventions d'un musicien	ARTEFACT	6 450 €
56	Marché public de travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires - Lot n°1: Plomberie- Sanitaire - Chauffage-petites ventilations - Lot n°2: Miroiterie et accessoires de menuiseries extérieures	Lot n°1: MERCIER Lot n°2: ALPHAMETAL	Lot n°1: BdC montant maximum de 100 000€ HT Lot n°2: BdC montant maximum de 70 000€ HT
57	Marché public pour l'acquisition d'un camion polybenne de 3,5T et d'un camion benne de 3.5T avec reprise des anciens véhicules respectifs - 2 lots - Lot n°1: Camion 3,5 tonnes pour le service Espaces Verts - Lot n°2: Camion 3,5 tonnes pour le service des sports	Lot N°1: SEGARP Lot n°2: VAUBAN AUTOMOBILE	Lot n°1: Montant total avec reprise de l'ancien est de 29 555,63€ HT Lot n°2: Montant total avec reprise de l'ancien est de 24 983,18€ HT
58	Marché public de travaux de réhabilitation du rempart rue de la Coutellerie - Lot n°1: Gros œuvre, Maconnerie, Pierre de taille - Lot n°2: Menuiserie	Lot n°1: CCR ZA Lot n°2: TRESSANI&FILS	Lot n°1: Montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire de la phase 1 est de 334 588,42€ HT et le montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire de la phase 2 est de 118 582,37€ HT - Lot n°2: Montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire de la phase 1 est de 37 374,26€ HT et le montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire de la phase 2 est de 39 837,17€ HT

59	Marché public pour l'acquisition et livraison de jeux, jouets, instruments de musique, articles de sport et jeux de société	LACOSTE DACTYL BUREAU	BdC montant maximum de 165 000€ HT
60	Marché négocié pour la maintenance et l'évolution du progiciel multimédias du CIAP de la Ville de Pontoise	FLEUR DE PAPIER	Le montant annuel est de 1200€ HT soit 3600€ HT pour la durée du marché
61	Contrat pour le prêt d'œuvres qui seront exposées à la bibliothèque Apollinaire	RDM VIDEO	A titre gracieux
62	Contrat pour l'animation de 5 ateliers philosophiques pour enfants à la bibliothèque de Marcouville	Mme Sophie BONNARD	225 €
63	Contrat de prestation d'une location de la colonne Morris dans le quartier des Cordeliers	JC DECAUX France	2 252€ HT
64	Déclaration sans suite pour l'acquisition et livraison de jeux, jouets, instruments de musique, articles de sport et jeux de société	-	-
65	Contrat pour la réalisation de 6 séances d'arts plastiques dans le cadre du CLAS	Mme Eve RECEVSKI	468 €
66	Demande de financement dans le cadre de l'achat d'équipement de police municipale	Conseil Régional d'Ile de France	30% des dépenses HT soit 7 405,07 €
67	Contrat pour l'animation d'un atelier créatif autour de la conception / réalisation d'une page de livre avec une classe de CP à l'école Ludovic Piette	Mme GIULIANI Emma	526,56 €
68	Marché public pour l'organisation de séjours enfants pour l'été 2021	OCEANE JUNIORS	semaine 29: 6360€ semaine 32: 6360€
69	Déclaration sans suite - Marché pour la dératisation, désinsectisation, désinfection et fourniture de désinfectants	-	-
70	Demande de financement dans le cadre du plan de relance - Continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les 10 écoles élémentaires de Pontoise	ETAT	70% pour le volet équipements soit 35 914,30 € 50% pour le volet services et ressources soit 1 782 €
71	Marché public pour la vérification périodique des installations électriques	SOCOTEC	11 160,01 €
72	Contrat avec une société pour une mission géotechnique dans le cadre de la démolition et de la reconstruction partielle du groupe scolaire Ludovic Piette	BOTTE SONDAGE	34 200 €
73	Prolongation de la durée d'une convention de mise à disposition d'un logement communal à compter du 1er avril pour 3 mois- GS Ludovic Piette	Mme SMARDZEWSKI et M. PLAIS	Recette: loyer mensuel 446,34€ + 47€ eau froide

74	Convention de prestation de service avec une association dans le cadre de l'animation sur les temps de vacances scolaires - Ateliers Eveil musical	NICKEL CORD'	640 €
75	Convention de mise à disposition des équipements sportifs pour l'utilisation de la salle des Glaces au Hall Philippe Hémet et les terrains de rugby su stade Loustau le 15 avril 2021	bureau des sports du COMAR Paris	A titre gracieux
76	Contrat pour des campagnes d'affichages à la gare st Lazare Paris sur les réseaux Flash Mobisite et sur les smartplanners numériques pour les évènements de la Ville	MEDIATRANSPORTS	8 894, 40 €
77	Dépôt d'une œuvre de Georges Manzana-Pissarro du musée de Vernon au musée Camille Pissarro	Ville de Vernon	A titre gracieux
78	Animation d'un atelier " Ma maison jardin" à la bibliothèque des Louvrais	LE PINCEAU MILLE PATTES	230 €
79	Vente de deux motos Yamaha 125 TW à une societé	REVA 9	Recette de 1500€
80	Marché public de fourniture de titres restaurants pour la Ville pour une durée de 12 mois reconductible pour une durée maximale de 4 ans	EDENRED	Accord-cadre conclu sans montant minimum ni maximum
81	Convention pour l'accompagnement individualisé des enfants scolarisés dans le cadre du CLAS	Association Entraide Scolaire Amicale	150 €
82	Convention pour la tenue de permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes à la mairie de Pontoise	CIDFF - M. MODAT Charles	Subvention 4000€
83	Passation d'un contrat de prestation de service avec une entreprise dans le cadre de la mise en place d'animations scientifiques ludiques au sein de l'accueil de Loisirs des Lavandières	ATCODA	800 €
84	Contrat de prestation de service avec une association dans le cadre de la mise en place d'animations Arts plastiques au sein de l'Accueil de Loisirs des Lavandières	CLUB UNESCO	400 €
85	Contrat de participation financière pour les enfants accueillis à la crèche du Centre Hospitalier René Dubos	Centre Hospitalier	Montant forfaitaire mensuel de 15 242 €
86	Demande de financement au titre de l'aide à la restauration du patrimoine architectural protégé - Restauration du rempart rue de la Coutellerie	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE	30% du montant HT de l'opération soit 186 604,31 €
87	Demande de subvention exceptionnelle - Confortement du mur de Rempart Jean Jaurès	Conseil Départemental	20% du montant HT des travaux soit 132 468,75 €
88	Demande de financement au titre de l'aide à la restauration du patrimoine architectural protégé - Confortement du mur de rempart Jean Jaurès	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE	30% du montant HT de l'opération soit 198 703,13 €

89	Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts, des remparts et des falaises de la Ville de Pontoise	ESPACE DECO	Modification s'élève à 12 660,72 € - Nouveau montant du marché 94 731,94€
90	Marché public pour les prestations de reliure des registres et des actes pour une durée d'une année reconductible 3 fois (durée maximale 4 ans)	RENOV'LIVRE	3 062,40€ /an
91	Demande de financement pour la mise en place d'un street work out aux Louvrais	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France	50% du montant HT des travaux soit 14 794,27 €
92	Demande de financement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs: comblement d'une cavité 25 rue de la Bretonnerie	ETAT	50% du montant HT des travaux soit 11 884,17 €
93	Demande de financement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs: comblement d'une cavité 12 rue de la Corne	Etat	50% du montant HT des travaux soit 8 629,73 €
94	Prestation de service pour l'animation d'un atelier réalisé par une psychologue- Atelier parentalité à l'espace Larris Maradas	Mme Caroline RITT	160 €
95	Convention d'occupation du domaine public - Tournage - "Opérations Totems" du 22 au 25 avril	GAUMONT PRODUCTION TELEVISION	Recette de 2 370 €
96	Contrat de prestation pour l'animation de deux ateliers floraux organisés par la bibliothèque Apollinaire	ATELIER DE CECILIA	500 €
97	Passation d'un marché public pour l'acquisition de jeux de société	R DE JEUX	Montant maximum annuel est de 9 000 €
98	Demande de financement pour la mise en place et rénovation d'équipement sportifs à Marcouville	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France	80% du montant HT des travaux soit 27944€
99	Mise à disposition d'un logement communal sis 3 rue Jean-Paul SOUTUMIER	Mme GUYARD	Recette: loyer mensuel de 767€
100	Contrat d'adhésion au pack OPTIM outil de suivi de la dette et d'analyse prospective	FINANCE ACTIVE	6900€ HT /an soit 18 975€ pour la durée totale du contrat
101	Contrat avec un bureau d'études relatif à la réalisation d'un diagnostic et une étude de conception suite à l'affaissement de la tour de la mairie sise place de l'Hôtel de Ville	GEOLIA	6 504,96 €
102	Contrat avec un bureau d'études pour un diagnostic de la structure de l'allée couverte du groupe scolaire des Larris	DEMO	3 480 €
103	Contrat relatif à une inspection et à un diagnostic du mur du rempart Pissarro	ROC CONFORTATION	3 493,20 €

104	Contrat avec un bureau d'études relatif à une prestation topographique de la passerelle François Mitterand	ATGT	1 080 €
105	Contrat pour un séjour avec 24 jeunes et 2 accompagnateurs comprenant la location de la cuisine et 3 activités	CENTRE DE PLEINE NATURE LIONEL TERRAY	3 193,63 €
106	Contrat relatif à la vérification périodique d'appareils de levage	SOCOTEC	486 €

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSEE PAR MME NGUYEN DEROSIER AU NOM DU GROUPE PONTOISE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Quel accompagnement de la ville auprès des commerces de Pontoise pour sortir de la crise ?

Madame la maire,
Mesdames et messieurs les élus,
Les vagues successives de confinement depuis mars 2020 ont fortement impacté les petits commerces jugés non essentiels, mettant en péril leur survie économique. Pour certains, malgré leur combat au quotidien pour s'en sortir, les aides n'ont pas suffi. Il est trop tard et ils devront malheureusement fermer boutique. Pour d'autres, le déconfinement programmé à partir du 19 mai, donnera je l'espère des chances de survivre.
Lors du Conseil municipal du 4 février dernier, vous avez répondu à ma question sur l'accompagnement des commerçants pendant le confinement. Vous avez dit avoir de l'ambition pour nos commerces de proximité. Vous avez évoqué 26 actions mises en place par la ville, pour soutenir les commerces pontoisiens. Nous souhaitons savoir quel est le premier bilan de ces actions, comment a été concrétisée la présence de l'équipe municipale à leurs côtés et quels sont les enseignements que vous en tirez ?
Combien de commerçants ont-ils bénéficié d'accompagnement de la mairie, en matière notamment de passage au numérique, d'accès aux droits, d'aide à faire le lien avec les interlocuteurs institutionnels, avec les associations adéquates, ou bien avec des expertises et des conseils ? En particulier nous voudrions savoir combien de commerces ont pu bénéficier du fonds résilience annoncé par la Région, qui vise à aider certains secteurs, notamment celui de la restauration qui a le plus souffert ?
Nous souhaitons également connaître les mesures que la ville va prendre pour accompagner les commerces de proximité dans la phase de déconfinement qui vient de s'ouvrir, et plus généralement d'ici la fin de l'année. Comment la ville va-t-elle accompagner l'ouverture des terasses, et faciliter l'accès des clients au centre-ville? En février, vous aviez annoncé travailler sur un « plan de relance des commerces », pouvez-vous nous dire ce qu'il en est, par exemple en matière de partenariat et de soutien, en termes d'animations, et de dépense de l'enveloppe « COVID » de 100 000 euros que vous avez annoncée?
Les commerces de proximité de la ville de Pontoise participent fortement à la dynamique économique locale, l'animation et souvent le lien social des quartiers. Ils font aussi partie de l'identité de la ville. Notre responsabilité est de mobiliser tous les moyens possibles et imaginables, pour les aider à surmonter le choc économique et social de cette crise inédite.
Je vous remercie pour votre réponse.

Madame LE MAIRE: *« Merci Madame NGUYEN. Je vais faire une réponse globale et je laisserai Schahrazade DELAMARE en charge du développement économique et puis à Patrick MORCELLO en charge de l'animation notamment de compléter mes réponses. Vous avez eu l'amabilité de rappeler qu'on avait d'ores déjà présenté un plan et actionné un plan de vingt-six actions. Je n'ai pas fait qu'en parler, je l'ai déjà évoqué et énuméré les vingt-six actions, je peux le refaire si vous le souhaitez mais je pense que ça doit être sur le compte rendu du précédent conseil municipal auquel la question avait été posée. Donc ça c'est d'ores et déjà en cours et nous avons rajouté un certain nombre d'actions qui vont pour répondre, je l'espère à vos questions.*
Sur la mise en avant d'un certain nombre de commerces, l'accompagnement et l'accessibilité enfin

globalement le package, si je peux dire, que vous évoquiez. Quelques exemples, qui ne sont que des exemples qui permet d'illustrer l'action qui est engagée et qui est en cours, qui démarre. Il y a eu dans le désordre, le lancement de l'opération On cuisine chez vous que vous avez suivie je l'espère et à laquelle vous avez participé. On cuisine chez vous, je le dis c'est une initiative conçue en tout cas réfléchie par Robert DUPAQUIER et ensuite mise en œuvre par le service développement économique et la communication, qui a pour objectif de mettre en avant nos restaurateurs qui font partie de la typologie de commerces ou d'activités économiques particulièrement touchés et je n'ai pas besoin d'en rajouter. Donc leur permettant de les mettre à l'honneur, de partager leur passion avec les Pontoisiens à travers des films qui invitent ensuite les Pontoisiens à essayer de faire les mêmes recettes chez eux. C'est un premier exemple, tout en mettant en avant l'identité, je vous avais dit que je tenais beaucoup à ce qu'on crée une identité pontoisienne, une sorte de marketing de la ville à travers ces produits, cela en fait partie puisque comme vous le savez, nous avons le chou de Pontoise et le label de Pontoise et donc ça fait partie des concours et des opérations qui sont lancées, qui sont en cours et le concours de cuisine en tant que tel aura lieu en octobre et tout le monde pourra bien entendu y participer, ça c'est un premier élément.

Deuxièmement élément toujours dans la logique de promotion et de communication finalement sur nos commerces parce que pour répondre à votre question, nous avons eu de manière ininterrompue et continue des échanges avec l'ensemble de nos commerçants à qui nous disions de quoi avez-vous besoin, la réponse unanime était : parlez de nous, faites-nous connaître, amenez-nous des clients en somme. Ce n'était pas forcément des sujets financiers en tant que tel mais vraiment créer, aidez-nous à créer l'environnement qui nous permet de bien travailler. Dans cet ordre d'idée, vous allez avoir dans les jours qui viennent une campagne de promotion donc de nos commerces pontoisiens, je précise qui s'adresse à l'ensemble des commerces de toute la ville et pas simplement du centre-ville c'est l'affaire de quelques jours avant que ça fleurisse sur les panneaux de la ville.

S'agissant, encore une fois dans le désordre, s'agissant de l'accessibilité ou autre à partir du mois de juin, nous allons fermer la rue de l'hôtel de ville à la circulation à partir de dix-neuf heures, l'heure est importante puisque l'objectif est de quand même permettre un flux continu, tout ça a été vu encore avec les commerçants, de permettre un flux continu et pour autant à dix-neuf heures de faire en sorte que les Pontoisiens ou extérieurs à Pontoise se saisissent de la rue cette fois-ci pour profiter des restaurants, des terrasses qui peuvent désormais rouvrir. Donc à compter du mois de juin, les jeudis, vendredis et samedis soirs à partir de dix-neuf heures jusqu'à l'heure du couvre-feu en fonction de l'évolution du couvre-feu et quand il n'y aura plus de couvre-feu jusqu'à l'arrêté municipal, c'est minuit ou une heure du matin, bon je les ai tous perdus donc minuit ou une heure du matin pour permettre de reprendre une activité importante. Nous avons bien entendu autorisé mais aussi incité non seulement les extensions de terrasses, les autorisations d'extensions de terrasses y compris sur les places de stationnements, certains d'entre vous ont commencé à voir les aménagements qui sont en cours, que l'on souhaite de qualité et qui ont vocation à perdurer si les commerçants le souhaitent. Je le précise elles sont néanmoins amovibles de manière à faire évoluer les choses s'il en était besoin, tout cela a été fait dans le respect bien évidemment dans la sécurité des biens et des personnes mais c'est ce que nous déployons.

Nous avons également voté la gratuité là jusqu'en juin mais je vous proposerai prochainement au prochain conseil municipal jusqu'à la totalité de l'année donc la gratuité de l'occupation du domaine public à la différence de certaines villes qui ne le font que jusqu'en juin. J'estime que c'est la totalité de l'année 2021 qui doit être concernée par cette gratuité. Toujours dans cette même logique de participer à, comment dirais-je, un contexte et un cadre qui incite à venir consommer et profiter des commerces de Pontoise, nous allons faire un effort important concernant la décoration de la ville notamment pour cet été, décoration qui sera les prémices et l'annonce, Patrick complétera, d'un très gros effort en terme d'animations de la ville sur trois mois consécutifs juin, juillet et août, ce qui est une nouveauté complète mais je laisserai Patrick continuer.

Nous prévoyons également la pérennisation des places de click and collect qui alors on peut dire click and collect ou dépose minute c'est le terme le plus à la mode que le dépose minute mais qui reste important notamment pour les commerces qui travaillent beaucoup avec de la livraison ou des gens qui prennent des colis un peu lourds donc ça nous semble important.

Toujours dans l'idée de valoriser les commerces nous avons dorénavant tous les deux mois dans le magazine

municipal une double page consacrée aux commerces pontoisiens, aux entreprises pontoisiennes pas seulement commerciales. Je précise dont la rédaction, la relecture est faite par les services mais la rédaction, le choix des sujets est à l'initiative et laissé à la main des commerçants. Donc ce sont les commerçants qui abordent les sujets et présentent les sujets, validés par nous bien entendu mais ça me semble important que ça soit leur message et leur façon de voir les choses qui soit présenté dans le magazine de la ville.
Je vous passe un certain nombre d'actions, on a le projet d'installer un chalet d'été pour permettre à des commerces, comme on a eu le chalet d'hiver pour Noël, pour des commerces qui n'ont pas forcément de pied de porte de pouvoir exposer et travailler en ville. Plus globalement et je m'arrêterai là et je laisserai Schahrazade et Patrick compléter. Il y a eu et il y a encore un accompagnement continu et permanent de la part du service développement économique et des élus en charge que je remercie de manière à répondre à toutes les questions qui sont posées, de manière à informer sur les dispositifs financiers proposés pour s'assurer que l'information et les modalités pour obtenir ces financements sont connus de tous, pour répondre aux questions techniques notamment dans le cas d'un refus de dossier, ce travail continue encore d'ailleurs aujourd'hui. J'ai eu l'occasion pas plus tard que lundi dernier donc il y a trois jours de réunir avec Schahrazade et Laurent LEBAILLIF l'ensemble de nos restaurateurs pour travailler avec eux sur les modalités de réouverture, ce qu'ils pouvaient faire ou pas faire, de les aider, ce qu'on leur conseillait de faire, ce qu'on leur déconseillait de faire pour que cette réouverture se fasse de la manière la plus fluide et que ce soit un vrai succès pour tous. Je vais peut-être laisser à Shahrazade le soin de compléter des éléments techniques puisque tu es à la pointe là-dessus, ce n'est même pas au quotidien c'est vingt-huit heures par jour sur ce sujet. Laurent, bien sûr tu complètes si tu le souhaites puis Patrick sur les animations, animations qui sont à la fois de la ville, des commerçants et des associations, Schahrazade. »

Madame DELAMARE: *« Merci Madame le Maire. Donc juste pour compléter sur les nouvelles terrasses qui ont été accordées. Effectivement, nous avons plusieurs nouvelles terrasses sur des places de stationnement qui se sont mises en place dont certaines qui étaient refusées depuis plusieurs années, donc aujourd'hui on a dit oui pour leur permettre de développer leur activité, d'autres sont à l'étude. Faut savoir que c'est à étudier parce qu'il y a des paramètres de sécurité avant d'autoriser ces installations. On prête également beaucoup de matériel. »*

Madame LE MAIRE: *« Pardon Schahrazade, je t'interromps mais en plus nous sommes extrêmement vigilants, nous aidons les commerces qui ont respecté les règles sanitaires, tout commerce quel qu'il soit, qui a pris une amende ou qui a eu une fermeture administrative, on estime que maintenant ils doivent faire la preuve et qu'ils doivent regagner notre confiance avant que nous puissions l'aider, ça me semble juste basique et si on veut tirer la ville vers le haut, il faut pouvoir donner l'exemple et je pense que certains sont en train de le comprendre. Pardon Schahrazade. »*

Madame DELAMARE *: « Non, pas de problème. Donc du prêt de matériel qui est très apprécié. J'ai vu une commerçante qui a eu un prêt de barnum pour le 1er mai et qui me disait qu'elle avait fait une économie de plus de sept cents euros en location de barnum et on renouvelle l'opération pour la fête des mères donc on dit oui, on aide le plus possible.*
Juste pour répondre à votre question sur le fonds de résilience. Donc le fonds de résilience, il faut bien noter que c'est un financement que ça se rembourse à taux zéro mais ce n'est pas une compensation de chiffre d'affaires comme ont pu bénéficier beaucoup d'activités. Pour répondre à votre question dix-neuf entreprises ont été financées sur la ville pour un montant global de cinq cent soixante-dix mille euros, quatre-vingt-deux emplois consolidés.
Il y a eu également l'activité prime urgence ESS via le réseau France Active, six structures financées pour trente-six mille euros de prime, trente-sept emplois consolidés dans le cadre de l'activité classique de financement de France active, huit structures financées sur 2020, cent onze mille euros de prêt à taux zéro, cent soixante-treize mille euros de garantie bancaire et trois cent quatre-vingt-dix mille euros de prêt bancaire, quatorze emplois créent.
En complément, il y avait également le prêt rebond, en complément il y avait également le PGE, le Prêt

Garanti par l'Etat dont les entreprises peuvent encore demander jusqu'au 30 juin prochain, en complément l'aide au loyer pour les mois de novembre et mars, l'aide à l'aménagement des terrasses qui est en cours via la Région, la compensation du chiffre d'affaires pour accompagner les entreprises, les commerces qui étaient fermés dont les restaurateurs ont bénéficiés fort heureusement et également le chômage partiel.
Une autre information, on a mis en place dans la ville une permanence de l'ADIE, c'est du micro crédit pour les entreprises pour la création ou le développement de l'activité donc il y a une permanence une fois par mois pour le moment, vous allez encore me dire encore aux Larris- Maradas mais c'est là où on avait des locaux disponibles, on a donné l'information aux associations. J'insiste beaucoup sur le micro crédit parce qu'il permet avec une petite somme de sauver une entreprise ou en développer une c'est très peu connu et pourtant c'est quand même beaucoup plus facile qu'un prêt bancaire.
Je compléterai également avec ce que Madame le Maire a dit, on reste en contact avec les commerçants, avec l'association des commerçants, les accompagner personnellement quand il y a eu besoin, et il y a eu besoin sur quelques cas notamment des personnes qui n'ont pas eu de compensation de chiffre d'affaires à cause du code APE. Donc il y a des recours en cours, y a eu un accompagnement, vraiment on a rien laissé sans réponse. Merci. »

Madame LE MAIRE: *« Merci SCHAHRAZADE, Laurent, tu souhaites dire un mot ? »*

Monsieur LEBAILLIF: *« Sur la partie des réseaux sociaux et tout ce qui est numérique, on les a accompagnés au quotidien que ce soit en prestation de service ou sur le terrain de façon à les sensibiliser sur tout ce que ça peut leur apporter en terme de visibilité des réseaux sociaux et on a vu aujourd'hui certains commerçants et entrepreneurs sur la ville qui ont commencé à se mettre à l'utilisation des réseaux et qui commencent à nous faire des retours en nous expliquant qu'effectivement, ça leur permet d'avoir une visibilité et d'avoir de nouveaux clients qui ne sont pas spécialement des habitants de la commune. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci Monsieur LEBAILLIF. Pour boucler la boucle Monsieur MORCELLO pour la partie animations de la ville. »*

Monsieur MORCELLO : *« Oui Madame le Maire merci. Effectivement, cette attractivité, cette redynamisation du centre- ville est essentielle mais pas que. Il y a beaucoup de commerces sur beaucoup de quartiers de Pontoise et c'est pour ça que nous avons décidé de mettre en place une politique Evénementiel novatrice puisque ce qu'on va faire cet été n'a jamais été fait à Pontoise, je tiens à le souligner. Nous avons effectivement prévu de nous étaler sur un trimestre, c'est à dire à partir du 10 juin jusqu'à fin août avec deux à trois animations par semaine dans quasiment l'ensemble des quartiers de la ville. Donc ça c'est une grande nouveauté, cette programmation estivale est vraiment le fruit d'un partenariat évidemment avec nos services mais aussi avec dix-sept associations qui est colossale, qui ont répondu. On a une trentaine de projets qui ont été retenus, on essaie vraiment de tous les retenir en matière de danse, de théâtre, de concerts, d'ateliers. Faut savoir qu'il y a un énorme travail organisationnel et de synergie qui a été fait pour tout organiser avec les associations, les artistes professionnels qui vont intervenir avec l'Office de Tourisme également qui y participe.*
Je me satisfais de quelque chose c'est qu'on a été sélectionné du coup pour la qualité de cet événementiel dont je vais vous dire le nom dans quelques instants avec le festival cergyssois puisque nous présenterons deux spectacles burlesques pour clôturer notre saison le 29 août en clôture de cette manifestation. Comme la dernière fois, Madame NGUYEN, je vous ai rien dit, j'ai fait du teasing mais je vais quand même vous révéler le nom de cette, on pourrait dire de cette partie événementielle estivale, écoutez ça va être très simple mais ça ne sera pas très simple en revanche en matière de programmation, néanmoins ça s'appelle les Estivales voilà. Donc c'est l'information que je délivre officiellement ce soir, les Estivales qui se dérouleront du 10 juin au 29 août et je remercie encore les services, ça fait un peu les césars mais je remercie encore les services, Frédéric Gautier, Oriane Villatte, Franck Pouget, Marine de Tonquedec parce que sans les services on ne serait pas grand-chose, c'est eux qui font tout, merci à eux pour le travail fourni. »

Madame LE MAIRE : *« Merci Patrick. Vous l'aurez compris l'objectif c'est un énorme travail de*

programmation, de coordination de manière à faire en sorte que l'ensemble des acteurs de la ville qu'il soit économique, associatif, culturel, participe à l'animation de la ville puisqu'on sera à l'extérieur. C'est tout le principe d'ailleurs pour faire en sorte que justement ça soit la ville qui soit animée, pas une salle mais la ville dans son ensemble et qu'à travers cette animation, on ait du coup évidemment une vie de la ville marquée, un influx de population également qu'on puisse faire venir des participants y compris extérieurs à la ville et que globalement ça soit ce contexte général qui permette à nos commerçants qu'ils soient restaurateurs ou commerçants de bouche, textiles et autres de pouvoir bénéficier de cet afflux et de cette vie pontoisienne. Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés là-dessus, on aura l'occasion d'en tirer les bilans mais je pense que ça répond à un besoin pas seulement économique même psychologique des uns et des autres, je m'inclus dedans d'ailleurs et j'ai bon espoir qu'à l'issue et grâce au travail qui a été fait, on retourne à cette vie qui nous manquait tant et en particulier, pas que, mais dans le centre-ville, ça fait du bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Ou est-ce qu'on a répondu à vos interrogations? »

Madame NGUYEN DEROSIER : *« Jute un petit détail. Je vous remercie de toutes ces précisions. Vous avez parlé Madame DELAMARE de quatorze emplois créés, je n'ai pas bien compris dans quel cadre. »*

Madame DELAMARE : *« C'était sur la dernière tranche effectivement. France Active finance des nouvelles installations donc les derniers chiffres que je vous ai donnés mais si vous voulez, je vous les enverrai. C'est des financements à taux zéro et une garantie sur les prêts bancaires et ça permet soit de consolider de l'emploi soit d'en créer quand il s'agit d'une création pure. »*

Madame NGUYEN DEROSIER: *« Très bien. J'étais surprise de cette capacité à créer de l'emploi dans le contexte actuel, ça mérite d'être souligné. Je me pose également la question des fermetures. Est-ce qu'on sait s'il y a eu des fermetures d'entreprises dues à la crise sur Pontoise ? »*

Madame DELAMARE : *« Alors ce qu'on vous avait dit effectivement au précédent conseil, on a eu des fermetures mais c'était des ouvertures très récentes. Je prends l'exemple d'un petit snack qui a ouvert fin 2019 et qui n'a pas survécu au premier confinement et qui a vendu tout de suite son pas de porte mais après les difficultés en tant que telles liées à la crise sur les commerçants installés, implantés depuis plusieurs années, pas à notre connaissance aujourd'hui. Hormis les difficultés dont je vous ai fait part sur le code APE. »*

Madame NGUYEN DEROSIER: *« Très bien, c'est très encourageant. Je vous remercie, on va espérer que ça continue comme ça et donc juste pour terminer sur une note positive, on ne peut qu'être ravi de l'organisation des Estivales à Pontoise. On espère que beaucoup de personnes en profiteront et pas seulement des Pontoisiennes et Pontoisiens, qu'on puisse attirer un maximum de personnes pour participer à l'animation de notre ville puis c'est une très bonne chose d'y associer les associations donc j'espère que ça sera une vraie bouffée d'oxygène effectivement pour les habitants, pour les commerces, les entreprises, les associations, pour nous tous et que ça sera le prémice de quelque chose d'une période beaucoup plus vivante et animée pour Pontoise, je vous remercie. »*

Madame LE MAIRE : *« Merci à vous, s'il n'y a pas d'autres observations je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour. Le prochain conseil municipal est le 8 juillet, pour une fois je me souviens de la date, ça rentre. Donc 8 juillet à dix-neuf heure trente, ça sera encore au Dôme ou enfin on pourra intégrer la salle du conseil, on ne sait pas. Je vous jure qu'un jour on y arrivera à intégrer la salle du conseil, enfin je l'espère, d'ici la fin de ce mandat. Merci tout le monde, je vous souhaite une très bonne soirée et à très bientôt. »*

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021 :

N°DELIBERATION	OBJET
42/21	Renouvellement de la convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement (FPS)
43/21	Installation classée - Chaufferie du 1 rue du Gros Murger à St Ouen l'Aumône - Avis de la commune
44/21	Bilan du label ville d 'Art et d'Histoire - Demande de subvention à la DRAC
45/21	Ateliers du patrimoine - Tarification pour les élèves non-pontoisiens
46/21	Projet de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027 - Avis de la commune
47/21	Convention de participation financière entre le SIARP et la ville de Pontoise pour les travaux de réfection de la rue des Coteaux
48/21	Centre de vaccination - Partenariat Croix-Rouge et cofinancement par l'ARS
49/21	Règlement intérieur des activités périscolaires et des centres de loisirs - Année scolaire 2021-2022
50/21	Programme Bellerive sis avenue du Général Delarue - Dénomination de la placette
51/21	Convention de groupement dans le cadre du dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
52/21	Espace Larris Maradas - Labellisation point numérique CAF
53/21	Contrat de ville et abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires - Bilans 2020 et programmation d'actions 2021
54/21	Contrat de ville - Programmation des actions 2021
55/21	Mise à disposition à la Ville, de terrains à Marcouville - Equipements sportifs
56/21	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cergy-Pontoise Echecs
57/21	Renouvellement du projet jeunesse - Bourse de découverte professionnelle
58/21	Tarification de la saison culturelle 2021-2022

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021:

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
Stéphanie VON EUW		Karima OUMOKRANE	
François DAOUST		Mehdi BOUHANNA	
Anne FROMENTEIL		Stéphanie PACKERT	
Robert DUPAQUIER		Raoul NKAMWA	
Léna MOAL-DE BOURMONT		Karine LAVENU	
Laurent LAMBERT		Rolland DELHORBE	
Laetitia DEWALLE		Marie-Christine DEJARDIN	Déjà dits
Sébastien BLANCHARD		Victor BRAMI	
Schahrazade DELAMARE		Armelle LEGRAND-ROBERT	
Patrick MORCELLO		François FROMANGÉ	
Marie-Claude CABARRUS		Gérard SEIMBILLE	
Sébastien GUERY		Chloé CAMBIE *démissionnaire*	
Céline ALVES-PINTO		Pascal BOURDOU	
Philippe ROUDEN		Agnès IRRMANN	
Céline KALNIN	Pour	Jean-Christophe BORIES	
Laurent LEBAILLIF		Sandra NGUYEN DEROSIER	
Monique LEFEBVRE		Matthieu DREVELLE	
Emmanuel PEZET		Bénédicte ARIES	
Annick FERRÉ		Gérard BOMMENEL	
Rémi BOUXOM			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09.

Approuvé au conseil municipal du : 08 JUIL. 2021

MAIRIE DE PONTOISE Val d'Oise

Stéphanie VON EUW
Maire